



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D' I N F O R M A T I O N

*Présenté par Mme Pascale Got,
présidente du groupe d'amitié France-Japon
à la suite de la mission effectuée
du 12 au 16 juin 2014.
par une délégation du*

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- JAPON⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de Mme Pascale Got, *Présidente*, MM. Bruno Le Roux et Didier Quentin, vice-présidents, et Mme Isabelle Attard, vice-présidente.

SOMMAIRE

CARTE	5
INTRODUCTION	7
I. LE JAPON : UN PAYS EN PLEINE RÉFORME	9
A. De retour au pouvoir après 3 ans d’alternance, le Parti libéral démocrate s’est donné un ambitieux programme de réformes économiques	9
1. LES « ABENOMICS » : TROIS FLÈCHES POUR RETROUVER LA CROISSANCE	10
a) Une politique budgétaire « flexible »	10
b) Un assouplissement monétaire massif	10
c) Une stratégie de croissance libérale	12
2. DES ACCORDS DE PARTENARIATS ÉCONOMIQUES POUR S’OUVRIR DAVANTAGE AU COMMERCE INTERNATIONAL	15
a) Des négociations commerciales en bonne voie	15
b) Des opportunités d’affaires croissantes pour les PME françaises	16
c) Une ouverture aux investisseurs étrangers	16
B. La Diète prépare une réforme institutionnelle pour renforcer l’efficacité gouvernementale et la confiance des citoyens	17
1. LIBÉRER DU TEMPS POUR LES MINISTRES	18
2. UN DÉBAT SUR LES MOYENS DES ÉLUS	20
3. DES RÉFLEXIONS SUR UNE ÉVOLUTION DE LA DEUXIÈME CHAMBRE	21
C. Le Premier ministre a adopté de nouvelles orientations stratégiques et diplomatiques	22
1. UNE INTENSIFICATION DES ÉCHANGES DIPLOMATIQUES	23
2. LA RÉINTERPRÉTATION DE L’ARTICLE 9 DE LA CONSTITUTION JAPONAISE	24
a) De la renonciation à la guerre au maintien de la paix	24
b) Vers la « normalisation » du statut international du Japon	26
c) Des questions mémorielles toujours préoccupantes	27
3. DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ	28
D. La reconstruction des régions sinistrées par la catastrophe du 11 mars 2011 est encore en cours	30

1. LA RECONSTRUCTION RENDUE DIFFICILE PAR LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE	30
2. DES PROJETS INNOVANTS POUR REDYNAMISER LES RÉGIONS SINISTRÉES	32
a) Un grand projet scientifique international à Iwate	34
b) La revitalisation touristique de Miyagi	37
II. UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ENTRE LES DÉPUTÉS FRANÇAIS ET JAPONAIS	39
A. Faire face au changement démographique	39
1. LES REPRÉSENTANTS JAPONAIS S'INTÉRESSENT AUX POLITIQUES FRANÇAISES DE SOUTIEN À LA NATALITÉ ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	40
2. LES DÉPUTÉS FRANÇAIS SOUHAITENT S'INSPIRER DE L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ET DE LA SILVER ECONOMY AU JAPON	44
a) Les défis du vieillissement au Japon	44
b) Un soutien très fort à l'activité des seniors	46
c) Des innovations pour favoriser le maintien à domicile	47
B. Penser les nouvelles mobilités : tourisme et grands événements internationaux	48
1. UNE COOPÉRATION CROISSANTE POUR VALORISER LES DESTINATIONS FRANCE ET JAPON	48
3. DE NOUVEAUX ÉCHANGES SUR L'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX	50
C. Développer les échanges culturels	52
1. UNE FASCINATION RÉCIPROQUE	52
2. DES PERSPECTIVES DE RENFORCEMENT DES ÉCHANGES CULTURELS	54

Annexe 1 : Programme de visite du groupe d'amitié France-Japon du jeudi 12 au lundi 16 juin 2014	57
Annexe 2 : La <i>silver economy</i> au Japon	61
Annexe 3 : Présidence des commissions et comités à la Chambre des représentants de la Diète	65
Annexe 4 : Activités du groupe d'amitié France-Japon depuis 2012	67

CARTE



INTRODUCTION

Le mercredi 11 décembre 2013, le Bureau de l'Assemblée nationale a accepté d'inscrire un projet de mission du groupe d'amitié France-Japon au programme des missions et des réceptions des groupes d'amitié agréés pour 2014. Une délégation du groupe d'amitié, composée de Mme Pascale Got, sa présidente, de MM. Bruno Le Roux et Didier Quentin, vice-présidents, et de Mme Isabelle Attard, vice-présidente, s'est rendue dans l'Archipel du jeudi 12 au lundi 16 juin 2014.

Après la mission de janvier 2012 axée sur les nouvelles énergies renouvelables, la délégation a plus particulièrement souhaité orienter ses travaux sur les politiques relatives à la démographie, à la natalité et au vieillissement de la population. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu à Tōkyō sur ces sujets d'intérêts communs pour les élus français et japonais.

Elles font suite à une intensification des échanges observée depuis 2013, alors qu'a été instituée une relation bilatérale féminine spéciale entre les deux groupes d'amitié. Mme Yuriko Koike, députée de Tōkyō, ancienne ministre de l'Environnement du gouvernement Koizumi et ancienne ministre de la Défense du gouvernement Abe de 2007, a été désignée vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France en charge de la relation bilatérale féminine. En France, Mme Pascale Got a accepté un titre homologue avant de devenir présidente du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale le 24 avril 2014.

Si la politique économique est restée très présente dans les échanges entre les députés, d'autres sujets ont émergé au cours de cette mission : la réforme des institutions, à propos de laquelle le modèle français est souvent invoqué, les nouvelles mobilités, dans le cadre du tourisme ou de grands évènements internationaux, ou encore la coopération culturelle.

En définitive, le Japon apparaît comme un pays en pleine réforme qui souhaite partager avec la France ses expériences, dans

le cadre d'un partenariat renouvelé, intéressant une grande variété de sujets et profitable aux deux pays.

Ce rapport, établi à la suite de la mission de juin 2014, évoque plus largement les activités du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale. Il se veut un hommage à tous ceux qui contribuent, par leur action ou leurs réflexions, à renforcer les liens confiants et constants entre les deux pays.

En particulier, au nom du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale, sa présidente, Mme Pascale Got, tient à rendre hommage à Son Exc. M. Ichiro Komatsu, ancien ambassadeur du Japon à Paris, disparu brusquement, le 23 juillet dernier. Rappelé en juillet 2013 à Tōkyō pour devenir directeur général du Bureau de la Législation du Gouvernement, il a laissé à tous le souvenir d'un grand serviteur de l'État, dévoué, et grand ami de la France.

I. LE JAPON : UN PAYS EN PLEINE RÉFORME

Après une alternance de trois ans durant laquelle le Parti Démocrate du Japon (PDJ) a gouverné le pays, les élections du 16 décembre 2012 ont ramené au pouvoir le Parti Libéral Démocrate (PLD) et son Président, Shinzō Abe, ancien Premier ministre (2006-2007). La coalition PLD-Komei a remporté 325 sièges (294+31) sur 480 à la Chambre des Représentants. M. Abe a axé sa campagne sur les questions économiques (relance de la croissance) et les questions de sécurité et de défense, deux thèmes aujourd’hui au centre de la politique de son gouvernement. Il a de nouveau conforté son assise à l’occasion des élections sénatoriales partielles qui ont eu lieu le 21 juillet 2013 : la coalition gouvernementale détient désormais la majorité absolue dans les deux chambres du Parlement.

A. DE RETOUR AU POUVOIR APRÈS 3 ANS D’ALTERNANCE, LE PARTI LIBÉRAL DÉMOCRATE S’EST DONNÉ UN AMBITIEUX PROGRAMME DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES

Depuis près de vingt ans, le Japon peine à sortir de la spirale déflationniste dans laquelle le pays s'est enfoncé dans les années 1990. L'inflation a arrêté de progresser en 1990 (désinflation) avant de significativement décliner (déflation) à partir de 1995. Les prix chutant, les ménages ont tendance à ajourner leurs achats, entraînant une baisse de la production, des licenciements ou une baisse des salaires et donc une moindre consommation. La déflation entraîne une chute de la valeur des actifs des ménages et des entreprises. Plus les agents tentent de se désendetter, plus ils cherchent à contracter leurs dépenses et plus ils s'endettent, créant ainsi une spirale déflationniste autoalimentée.

Face à cette situation, la banque centrale du Japon (BoJ) a fortement baissé ses taux d'intérêts directeurs pour fournir des liquidités moins chères et permettre une reprise économique. Mais ces mesures se sont révélées insuffisantes. Une politique dite « non-conventionnelle » a alors été pratiquée ; il s'agit d'injecter de très grandes quantités de liquidités dans le système financier. Elle a brièvement amélioré la situation en 2006 mais les sommes injectées

sont pour l'essentiel restées dans le circuit des actifs financiers sans se traduire par un accroissement des crédits pour les acteurs économiques.

De nombreux plans de relance budgétaire ont tenté de compenser la faiblesse de l'investissement et de la consommation des acteurs privés, avec des résultats mitigés et en portant la dette publique du Japon au plus haut niveau atteint parmi les pays développés, soit 250 % du produit intérieur brut (PIB) aujourd'hui, même s'il convient de rappeler que cette dette est, pour l'essentiel, détenue par les épargnants japonais.

Le Parti libéral démocrate (PLD), de retour au pouvoir fin 2012 après 3 ans d'alternance, affronte de nombreux défis : sortir de la déflation, relancer la croissance, restaurer la confiance des acteurs économiques, réduire la dette publique et faire face aux dépenses sociales croissantes d'une population vieillissante.

1. LES « ABENOMICS » : TROIS FLÈCHES POUR RETROUVER LA CROISSANCE

Lors de son arrivée au pouvoir, le Premier ministre Shinzō Abe a donc annoncé un plan ambitieux, élaboré par des comités d'experts. Ce plan a été immédiatement popularisé sous le nom « d'Abenomics », la politique économique (« *economics* ») de M. Abe. Les « trois flèches » de Shinzō Abe ont d'emblée réussi leur premier pari, celui de la communication : l'indice sur le climat des affaires (enquête Tankan) est revenu en territoire positif à l'automne 2013, un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis fin 2007.

a) Un assouplissement monétaire massif

L'entrée en fonction au printemps 2013 du nouveau gouverneur de la Banque du Japon, M. Haruhiko Kuroda, connu pour ses critiques de la politique traditionnelle de la Banque du Japon et partisan d'un assouplissement quantitatif massif, s'est traduite par la mise en œuvre d'une politique d'assouplissement quantitatif et qualitatif visant à éradiquer la déflation.

Pour la première fois de son histoire, la Banque du Japon (BoJ) s'est fixé une cible d'inflation explicite de 2 % et un horizon de projection de moyen terme de deux années. Les moyens déployés sont eux aussi d'une ampleur inégalée : quasi-doublement de la base monétaire de 29 à 55 % du PIB entre fin 2012 et fin 2014, *via* l'accroissement d'achats d'obligations d'État et, dans une moindre mesure d'actifs privés *via* des fonds d'investissements, ainsi que différents programmes de soutien financier aux établissements bancaires.

Pour la première fois depuis des années, la déflation a ralenti et les prix ont commencé à augmenter de 1,5 %. Mais la hausse des salaires est restée, elle, trop faible pour encourager le pouvoir d'achat des ménages. Un enjeu clé pour le gouvernement japonais sera de pousser les entreprises, notamment les PME, à revaloriser les salaires (*cf. infra* sur la stratégie de croissance).

Grâce à cette politique très accommodante, le yen s'est déprécié de 26 % par rapport au dollar entre septembre 2012 et décembre 2013, de telle sorte que le taux de change effectif réel a retrouvé son plancher historique, qui datait de début 2007. Cette dépréciation du yen aurait dû dynamiser les exportations. Mais elles stagnent (+1,6 % en volume en 2013), alors que les importations, elles, augmentent. Après la catastrophe de Fukushima, le pays a en effet mis tous ses réacteurs nucléaires à l'arrêt. Il achète désormais à l'étranger du pétrole et du gaz, qui pèsent lourd dans la balance des paiements.

b) Une politique budgétaire « flexible »

La deuxième flèche du carquois de Shinzō Abe est constituée d'une politique budgétaire dite « flexible » c'est-à-dire expansionniste à court terme et restrictive à moyen-long terme. L'enjeu est de relancer l'économie par la commande publique sans perdre de vue l'engagement pris au G20 de Toronto en 2010 de réduction du déficit budgétaire.

La première phase, celle du *stimulus*, s'est concrétisée par le vote de deux collectifs budgétaires (respectivement de l'ordre de 2 points de PIB sur 2012-2013 et 1,1 point de PIB sur 2013-2014)

et d'un budget 2013-2014 dépourvu de tout effort structurel. Par conséquent, le déficit structurel s'est creusé de 8,5 à 9,2 %.

Le gouvernement Abe a ensuite décidé d'utiliser les marges offertes par les taux d'imposition japonais, traditionnellement très faibles, pour réduire le déficit public. Au 1^{er} avril 2014, la taxe sur la consommation (équivalent de la TVA) a été portée de 5 à 8 % avec l'engagement de la porter finalement à 10 % en octobre 2015. À peine annoncée, cette mesure s'est accompagnée d'un nouveau collectif budgétaire de l'ordre de 1,1 point de PIB. Celui-ci compense l'intégralité de la hausse de la TVA (pour moitié par des dépenses supplémentaires et pour moitié par d'autres allégements fiscaux) et consomme même une fraction du surplus de recettes générée par l'accélération de la croissance en 2013.

La hausse de la TVA décidée par le Gouvernement n'est pas sans risque pour l'économie japonaise, où la consommation domestique est traditionnellement faible. Elle a été immédiatement suivie d'un recul de la croissance en mai et juin 2014. Les dépenses des ménages ont plongé de 5,2 %, tandis que dans le même temps les entreprises réduisaient leurs investissements de 2,5 %. L'immobilier a été fortement affecté avec une chute de 10,3 %. Un nouveau train de mesures budgétaires a aussitôt été annoncé par le Gouvernement pour réagir à cet « accident de parcours ».

En dépit d'une légère hausse de la production manufacturière au troisième trimestre 2014, les chiffres du mois de septembre montrent une nouvelle dégradation de la consommation des ménages et la seconde hausse de TVA suscite beaucoup de débats au sein de la classe politique. Programmé en octobre 2015 et prôné par le Fonds monétaire international, le passage à un taux de 10 % aurait aussi pour objectif de pérenniser le système de protection sociale (*cf.* deuxième partie, A).

c) Une stratégie de croissance libérale

La troisième flèche s'annonce à la fois comme la plus difficile et la plus décisive pour le gouvernement de M. Shinzō Abe.

Le Premier ministre a d'abord innové en confiant l'élaboration de sa stratégie de croissance à des comités d'experts indépendants

ou des groupes de pilotage politiques : le Conseil de politique économique et budgétaire (CEFP), le Conseil sur la compétitivité industrielle (CIC) et le Conseil pour la réforme réglementaire (CRR). Le plan de réformes structurelles, adopté le 15 juin 2013 par le Gouvernement sur la base de ces recommandations, identifie les principaux gisements de compétitivité du Japon :

- la réforme du marché du travail (participation des femmes, mobilité...);
- la déréglementation (agriculture et services),
- la réforme du marché de l'énergie (libéralisation de la distribution, livre blanc sur l'avenir de la filière nucléaire, etc.).

Un premier train de mesures, sous la forme de 9 projets de lois, a été soumis à la Diète lors de la session extraordinaire de l'automne 2013. Ces « premières initiatives » visent à stimuler l'investissement privé, à accélérer les restructurations, à consolider l'agriculture ou encore à unifier le réseau électrique japonais, aujourd'hui exploité par dix compagnies différentes, chacune en situation de monopole sur un territoire, et caractérisé par l'existence de fréquences différentes entre le nord et le sud de l'Archipel (60 Hz au sud-ouest, 50 Hz au nord-est).

Conscient que la mise en œuvre des réformes structurelles n'a pas atteint le rythme attendu et encouragé par le Fonds monétaire international, le gouvernement japonais a annoncé un deuxième train de mesures en juin 2014. Plusieurs textes ont été soumis à la Diète pour réduire le taux de l'impôt sur les sociétés, créer une agence sur la recherche médicale, libéraliser l'entrée sur le marché de l'électricité, ou encore supprimer le contrôle des prix du riz, une réforme difficile dans un pays où les producteurs de riz représentent 7,4 % de la population¹. Face au manque persistant de main-d'œuvre, le Premier ministre a pris un virage volontariste en faveur du travail des femmes, faisant également rentrer plusieurs femmes au Gouvernement. En particulier, la puissance publique a commencé à développer une offre de garde d'enfants pour encourager la biactivité des couples.

¹ À cet égard, voir le dernier rapport établi à la suite de la mission effectuée du 27 janvier au 2 février 2012.

Une troisième vague est en cours de discussion au sein du Gouvernement pour réformer le marché du travail et les taxes pesant sur les entreprises, afin d'encourager davantage les investissements en recherche et développement, de promouvoir l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les entreprises ou encore de faciliter la reconstruction dans le Tōhoku.

Les plans d'action définis par les experts et entérinés par le Gouvernement sont assortis de calendriers de mise en œuvre qui engagent les ministres.

Toutes ces réformes pourraient être mises en œuvre de manière accélérée ou renforcée dans certains territoires. Le Gouvernement a défini des « zones stratégiques nationales spéciales » où sont expérimentées des mesures d'ouverture des marchés et de déréglementation, comme la réduction des contraintes portant sur la taille des bâtiments et l'usage des sols, le recours à des médecins généralistes étrangers – dans un pays où l'immigration reste un tabou – ou encore une clarification des contrats de travail et des offres d'embauche. D'autres mesures seraient expérimentées par la suite dans ces mêmes zones. Crées par la loi en décembre 2013, les noms des six premières zones ont été dévoilés en mars 2014 : Tōkyō, Osaka, Okinawa, Fukuoka, Niigata et Yabu.

Contrairement aux initiatives comparables lancées par le passé, ce projet est porté par le Gouvernement et non par les autorités locales. Les zones concernées couvrent de larges pans du tissu économique existant : il ne s'agit donc pas de développer des zones en retard (à l'exception d'Okinawa) mais au contraire de s'appuyer sur des zones bien développées comme fer de lance de la modernisation économique. Concrètement, le Gouvernement a attribué à chacune de ces zones un thème central (sans exclusivité) : l'environnement des affaires et l'innovation pour Tōkyō, l'innovation médicale pour Osaka, l'agriculture pour les villes de Niigata et Yabu, les start-up et l'emploi pour Fukuoka, le tourisme international pour Osaka.

Une autre innovation réside dans le recours à la « pression extérieure » pour faciliter la mise en œuvre de ces réformes. En

l'espace de quelques mois, des négociations d'accords de libre-échange bilatéraux ou plurilatéraux ont été lancées tous azimuts (*cf. infra*).

2. DES ACCORDS DE PARTENARIATS ÉCONOMIQUES POUR S'OUVRIR DAVANTAGE AU COMMERCE INTERNATIONAL

a) Des négociations commerciales en bonne voie

Le Japon est de retour dans les négociations commerciales, avec l'objectif de doubler la part de son commerce extérieur couvert par des accords de libre-échange (ALE), bilatéraux et régionaux. Cette part s'élève aujourd'hui à 23 %, pour treize ALE bilatéraux et un ALE régional conclus. La stratégie de conclusion d'ALE constitue le volet externe de la stratégie de croissance gouvernementale adoptée en juin 2013.

En 2013, le Japon a ainsi rejoint les négociations du partenariat transpacifique (ou TPP pour *Trans-Pacific Partnership*) avec les États-Unis et ouvert les négociations de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne. Il a débuté en mars 2014 celles de l'accord tripartite Chine-Corée-Japon et, en mai, celles du *Regional Comprehensive Economic Partnership* (ASEAN+6). Le dernier ALE conclu par le Japon est celui avec l'Australie, en avril 2014.

Après la définition d'un périmètre de négociations par les services de la Commission européenne et l'adoption par les Etats-membres d'un projet de mandat de négociation pour la Commission, les négociations ont été officiellement lancées le 25 mars 2013. Une 6^e session de négociation s'est tenue Tōkyō du 7 au 11 juillet 2014. Outre l'élimination des droits de douane dans le domaine agricole, les priorités françaises portent sur le démantèlement des barrières non-tarifaires sectorielles, en particulier dans le domaine agroalimentaire et sur l'accès aux marchés publics notamment de transport.

b) Des opportunités d'affaires croissantes pour les PME françaises

Dans ce contexte favorable, les membres de la délégation du groupe d'amitié ont rencontré les représentants des exportateurs français au Japon, M. Bernard Delmas, président de la chambre de commerce et d'industrie française au Japon, et M. Gaël Austin, président des conseillers du commerce extérieur de la France. En dépit des qualités intrinsèques du marché japonais (fiabilité, sécurité juridique, fidélité des clients et des fournisseurs), les entreprises françaises délaissent l'Archipel au profit du marché chinois, qui paraît plus vaste et moins mature. Il existe pourtant une forte envie de France au Japon. Les Japonais forment majoritairement une classe moyenne aisée, consommatrice de produits de qualité et amatrice de nouveautés. Les opportunités d'affaires n'ont donc jamais été aussi nombreuses. Outre les secteurs de l'agroalimentaire et du luxe, de nombreux marchés de niche pourraient être conquis par des PME innovantes françaises, dans le domaine du nucléaire, de la robotique, des télécommunications, du numérique, des énergies renouvelables. Le Japon est un marché exigeant mais il a un rôle prescripteur vis-à-vis de tous les autres pays asiatiques.

Pour mieux faire connaître les atouts du Japon aux entreprises françaises, en particulier les PME, la Chambre de commerce et d'industrie française au Japon prépare une grande opération commerciale pour le mois de mai 2015 appelée « Bonjour France », en partenariat avec le grand magasin Tōkyō-ite Isetan. Plus de 80 marques françaises encore non présentes au Japon seront proposées dans un espace de vente de plus de 2 000 m². Les régions françaises désireuses de mettre en valeur leur patrimoine culturel sont aussi invitées à s'associer à cet évènement, qui inclura des manifestations culturelles pour découvrir toutes les facettes de la France.

c) Une ouverture aux investisseurs étrangers

L'ouverture aux investissements étrangers est une autre des priorités du gouvernement japonais. Avec un stock d'investissements directs étrangers (IDE) reçus équivalent à 3,7 % du PIB, soit le plus faible ratio des pays développés, le Japon reste

peu ouvert à l'investissement étranger. La nouvelle stratégie de croissance du gouvernement japonais a fixé pour objectif le doublement du stock d'IDE entrants de 18 000 milliards de yens (128 milliards d'euros) en 2012 à 35 000 milliards de yens en 2020. Outre la fixation d'un cap clair et assumé pour lutter contre la déflation et redresser à long terme les finances publiques – deux facteurs identifiés de longue date comme défavorables à l'investissement, tant japonais qu'étranger –, le Gouvernement a annoncé des mesures qui favoriseraient l'implantation de sociétés étrangères (création de zones économiques spéciales, facilitation de l'accès au statut de résident permanent pour les travailleurs hautement qualifiés,...).

B. LA DIÈTE PRÉPARE UNE RÉFORME INSTITUTIONNELLE POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ GOUVERNEMENTALE ET LA CONFIANCE DES CITOYENS

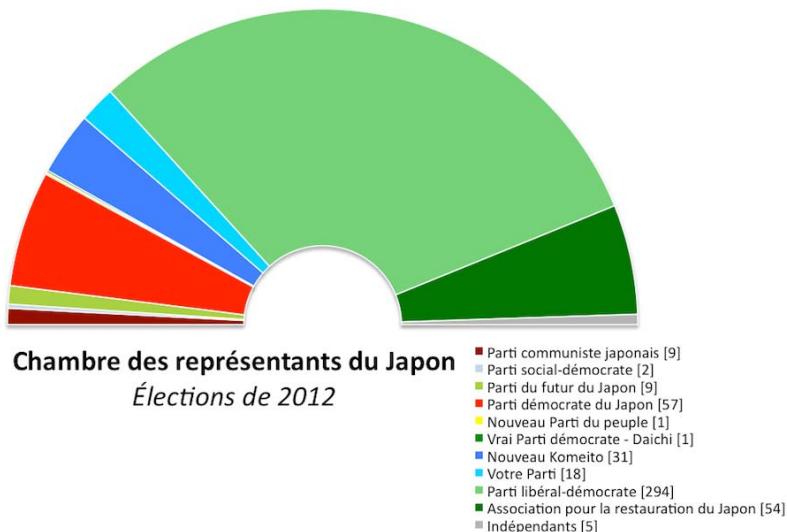
Présentée comme une œuvre du gouvernement japonais, mais fortement influencée par le commandement suprême des forces alliées dirigé par le général Mac Arthur, promulguée par l'Empereur en novembre 1946 en remplacement de la Constitution Meiji du 11 février 1889 qui avait mis fin au régime shôgunal, la Constitution japonaise n'a pas été réformée depuis son entrée en vigueur, le 3 mai 1947. En application de la loi fondamentale de 1947, l'institution impériale est maintenue mais, dans le même temps, a été proclamé le principe de la souveraineté populaire et garanti un large éventail de droits de l'homme.

La Diète (*Kokkai*), composée de deux chambres, est, sur le fondement de l'article 41 de la Constitution, « *l'organe suprême du pouvoir d'État et le seul organe légiférant de l'État* ». Elle fait la loi, approuve le projet annuel de budget présenté par le Gouvernement et approuve les traités. Elle peut aussi, à la majorité des deux tiers des membres de chaque assemblée, proposer des amendements à la Constitution, qui doivent, pour être adoptés définitivement, être soumis au référendum – il convient de relever à ce propos que le Japon ne s'est pas encore doté, depuis 1947, de loi définissant la procédure de référendum. La Diète peut conduire des enquêtes sur les activités du Gouvernement et peut exiger la présence et l'audition de témoins, ainsi que la production de

documents. Elle peut enfin renvoyer les juges convaincus de conduite criminelle ou irrégulière.

Le Premier ministre est nommé par l'Empereur, mais il est choisi par la Diète, c'est-à-dire par la majorité parlementaire. En cas de désaccord entre les chambres, c'est la Chambre des Représentants qui tranche. En pratique, le Premier ministre est toujours issu du parti majoritaire à la Chambre des Représentants.

Les dernières élections, se sont déroulées le 16 décembre 2012 pour désigner la 46^e Chambre. Le scrutin s'est traduit par un vote-sanction à l'égard du Parti démocrate du Japon (PDJ), dont la représentation à la chambre basse a été divisée par quatre, avec 55 sièges, et par la victoire écrasante du Parti libéral démocrate (PLD) de Shinzō Abe, avec 294 sièges, ainsi qu'en l'apparition d'une « troisième force » de 53 sièges incarnée par le Parti de la restauration du Japon.



1. LIBÉRER DU TEMPS POUR LES MINISTRES

D'après la Constitution, une session de la Diète doit être convoquée au moins une fois par an. Seule la Chambre des Représentants peut être dissoute. En cas d'urgence, le

Gouvernement peut convoquer une session extraordinaire et le Parlement peut également demander une session extraordinaire sur approbation d'au moins un quart des parlementaires d'une des deux Chambres. La présence d'un tiers des membres d'une des Chambres constitue un quorum et les débats ont lieu en public à moins que deux tiers des présents en décident autrement. En pratique, chaque automne voit se tenir une séance extraordinaire.

Les fonctions législative et de contrôle sont exercées par les commissions permanentes et spéciales. Le champ de compétence de chacune d'entre elles correspond plus ou moins à un secteur ministériel du Cabinet. Elles sont au nombre de 17 (*cf. annexe 3*).

Recevant les membres de la délégation du groupe d'amitié, le vendredi 13 juin 2014, M. Bunmei Ibuki a décrit le projet de réforme du Règlement de la Diète actuellement en discussion. Aujourd'hui, les ministres du Cabinet, à commencer par le premier d'entre eux, peuvent être convoqués à tout moment par les parlementaires, en raison de la régularité des séances de questions au Gouvernement ou de contrôle, ce qui porte préjudice à l'action gouvernementale.

L'article 63 de la Constitution dispose que les ministres doivent se présenter à la Diète chaque fois que leur présence est requise.

« Chapitre IV – La Diète

« Article 63. Le premier ministre et les autres ministres d'État ont, à tout moment, la faculté de venir devant l'une ou l'autre chambre pour prendre la parole sur des projets de lois ou des propositions de loi, qu'ils soient ou non membres de la chambre. Ils doivent se présenter lorsque leur présence est requise aux fins de réponses et d'explications. »

En pratique, les membres du Cabinet sont convoqués à la quasi-totalité de séances des commissions relevant de leur périmètre ministériel ainsi qu'aux séances plénières, si nécessaire, pour l'examen des projets de loi ou des activités gouvernementales. Le Cabinet n'a pas la maîtrise du calendrier parlementaire. Il est négocié par les groupes politiques de la Chambre. En conséquence, le Premier ministre japonais a été présent 127 jours à la Diète

pendant l'année 2011, contre 12 jours pour le Premier ministre au Parlement français.

La réforme envisagée vise à instaurer des séances de questions, pour libérer du temps pour les ministres et leur permettre notamment de se déplacer davantage à l'étranger.

La réforme prévoit aussi d'organiser des débats entre les chefs de la majorité et de l'opposition, pour permettre aux citoyens de mieux comprendre les différences entre les différents partis, selon le Président de la Chambre des représentants.

2. UN DÉBAT SUR LES MOYENS DES ÉLUS

Depuis vingt ans, les Japonais critiquent leurs élus nationaux de façon croissante, selon M. Ibuki.

LA SITUATION MATÉRIELLE DU DÉPUTÉ JAPONAIS

Traitements mensuels	¥ 1 294 000	9 470 €
Primes annuelles	¥ 5 000 000	36 587 €
Frais de documentation et de communication mensuels	¥ 1 000 000	7 317 €
<hr/>		
3 collaborateurs rémunérés directement par l'État (la rémunération est fixée par la loi par rapport à un grade)		
<hr/>		
Logements à proximité de la Diète à prix réduit pour les élus hors de Tōkyō		
<hr/>		
Billets de train vers la circonscription pour les élus hors de Tōkyō		
<hr/>		

Pour répondre aux critiques sur les priviléges dont bénéficieraient les élus, la retraite parlementaire a été diminuée et d'autres avantages ont été supprimés.

Supprimés		
Frais de transports spéciaux mensuels pour les Représentants élus depuis plus de 25 ans	¥ 300 000	2 195 €
Prime pour la réalisation d'un portrait officiel	¥ 1 000 000	7 317 €
Retraite du mérite constitutionnel (pour les Représentants élus depuis plus de 50 ans, montant annuel)	¥ 5 000 000	36 587 €

Le système de retraite parlementaire a été réformé en 2006 pour les nouveaux élus. Auparavant, les Représentants élus depuis plus de dix ans pouvaient bénéficier d'une retraite de

4 120 000 yens par an, auxquels étaient ajoutés 80 000 yens par année supplémentaire de mandat après 10 ans, en ayant cotisé à hauteur de 1 260 000 yens par an. Avant 2006, pour les Représentants élus durant plus de 50 ans, une retraite exceptionnelle de 5 millions de yens annuels était également versée.

Le montant des salaires et des primes a été réduit de 12,88 % entre mai 2012 et avril 2014 pour tenir compte de la situation financière du Japon et participer à la reconstruction des zones sinistrées à la suite du séisme du 11 mars 2011.

Il est prévu que les élus locaux suivent cet exemple.

3. DES RÉFLEXIONS SUR UNE ÉVOLUTION DE LA DEUXIÈME CHAMBRE

La Diète japonaise est un parlement bicaméral qui comprend une Chambre des Représentants et une Chambre des Conseillers, toutes deux élues au suffrage universel direct, mais selon des modalités différentes.

La Chambre des Représentants est composée de **480 membres**, élus pour 4 ans selon deux modes de scrutin :

– 300 Représentants (un peu plus des 3/5 de l’assemblée) sont élus au **scrutin uninominal majoritaire à un tour** dans des circonscriptions territoriales découpées dans les 47 préfectures du Japon ;

– 180 sont élus au **scrutin proportionnel de listes** dans 11 grands « blocs législatifs » correspondant plus ou moins aux grandes régions.

La Chambre des Conseillers, elle, est composée de **242 membres**, élus pour six ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans au suffrage universel direct, selon deux modes de scrutin :

– 146 Conseillers (environ 3/5 de la Chambre) sont élus au **vote unique non transférable** dans le cadre des 47 circonscriptions départementales du Japon ;

– 96 Conseillers sont élus au **scrutin de liste national**, à la proportionnelle.

Depuis les dernières élections des Conseillers, qui se sont déroulées le 21 juillet 2013, le Parti libéral démocrate (PLD) a remporté la majorité, mettant fin à la situation précédente où il n'y avait pas de majorité claire.

Le bicamérisme est inégalitaire, la Chambre des Représentants (ou Chambre basse) ayant dans l'État une importance politique très supérieure à celle qui est dévolue à la Chambre haute du point de vue de la désignation du Premier ministre et de la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement que de la procédure d'élaboration des lois.

Selon M. Ibuki, la dialectique entre les deux chambres est insuffisante ; leur importance politique est très inégale alors que leur légitimité politique, liée à leur mode d'élection au suffrage universel direct, est identique. Dans le système français, les deux chambres sont complémentaires parce qu'élues différemment. Au Royaume-Uni, les pairs du royaume siègent à la Chambre des Lords. Aux États-Unis, le Sénat est composé de représentants des États fédérés, indépendamment de la population de chacun d'entre eux. Les autorités japonaises réfléchissent à une évolution vers le modèle français. Elle requerrait une modification substantielle de la Constitution, qui prévoit dans son préambule que la souveraineté du peuple est la seule source de pouvoir. En d'autres termes, les élus ne peuvent pas être élus par d'autres élus.

La loi sur le référendum, fixant l'âge du droit de vote à 18 ans, a finalement été adoptée au printemps 2014 avec un large consensus entre la majorité et l'opposition. Il s'agit d'une étape importante en vue d'une éventuelle révision constitutionnelle.

C. LE PREMIER MINISTRE A ADOPTÉ DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

Dans un contexte régional et international perçu comme de plus en plus instable, le Premier ministre japonais est porteur d'une vision stratégique. Cette dernière repose essentiellement sur l'intensification des échanges diplomatiques avec des pays

partageant des valeurs communes et sur un « rehaussement » ou une « normalisation » du statut international du Japon, impliquant un élargissement des missions des Forces d'auto-défense.

1. UNE INTENSIFICATION DES ÉCHANGES DIPLOMATIQUES

Le Premier ministre Abe a placé la politique étrangère au rang des priorités gouvernementales. Il exerce un suivi étroit des questions internationales. Dans les six mois qui ont suivi son élection, il a visité personnellement 23 pays et rencontré 110 chefs d'État et de Gouvernement. Deux ans plus tard, il a visité plus de 50 pays : du jamais vu pour la diplomatie japonaise.

Il a nommé un homme de confiance, M. Fumio Kishida, au poste de ministre des affaires étrangères et désigné personnellement des hauts représentants chargés d'intervenir en son nom dans des pays clés avec lesquels il souhaite relancer les relations bilatérales, comme la Chine ou l'Iran.

La diplomate japonaise se tourne en priorité vers les pays partageant des valeurs et des intérêts communs. Au-delà des États-Unis, le Premier ministre japonais porte un intérêt prioritaire au renforcement des liens avec les pays de l'ASEAN, que M. Abe a tous visités dans la première année suivant son élection mais aussi l'Inde et l'Australie. Ces Etats partagent les inquiétudes du Japon sur l'évolution de la puissance chinoise et ont un intérêt commun pour la défense de la liberté de circulation maritime et aérienne, en particulier depuis l'annonce unilatérale par la Chine de la mise en place d'une zone d'identification de la défense aérienne.

Un réchauffement des relations avec la Russie est perceptible. Cinq rencontres ont eu lieu entre le Président Poutine et le Premier ministre Abe depuis décembre 2012, avec pour objectif le règlement des différends territoriaux, notamment celui des îles Kouriles, et la conclusion d'un traité de paix. La crise ukrainienne a toutefois remis en cause ce réchauffement, le Japon ayant affirmé sa pleine solidarité avec les membres du G7.

Le Premier ministre japonais ne néglige pas non plus l'Afrique, où il s'est rendu en janvier 2014. Il a également visité

cinq pays d'Amérique centrale et latine en juillet 2014, une première.

Les tensions restent fortes avec Pékin et Séoul. En Corée du Sud, les États-Unis ont exercé une forte pression en faveur d'une reprise du dialogue. Les questions mémoriales et territoriales continuent toutefois d'empoisonner les relations bilatérales.

Les États-Unis restent, en vertu du traité de sécurité de 1960, le premier allié du Japon et sont au cœur de sa politique étrangère. Ils constituent en effet le dernier recours en cas de crise majeure en Asie du Nord-Est. Les États-Unis rappellent régulièrement et de manière officielle leurs garanties. En visite d'Etat en avril 2014, le Président Obama a réaffirmé leur application aux îles Senkaku/Diaoyu, considérées comme étant « *sous contrôle administratif du Japon* ».

Les États-Unis ont aussi incité le Japon à participer davantage à la gestion des crises internationales et ont appuyé des interprétations souples de l'article 9 de la Constitution japonaise, permettant au Japon de déployer des troupes hors du territoire lors d'opérations à caractère non militaire en Irak ou de se joindre à la lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden en 2009. La réinterprétation de l'article 9 de la Constitution japonaise promue par le Premier ministre Shinzō Abe s'accompagne donc d'un discret mais réel soutien américain.

2. LA RÉINTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 9 DE LA CONSTITUTION JAPONAISE

Les déclarations du Premier ministre japonais ont rapidement témoigné d'un changement d'attitude vis-à-vis du pacifisme intégral inscrit dans la Constitution de 1947. Alors que ce thème ne figurait pas dans son programme de 2012, il en a fait une priorité.

a) De la renonciation à la guerre au maintien de la paix

D'après la Constitution de 1947, le Japon a renoncé à la guerre sous toutes ses formes.

« Chapitre II. Renonciation à la guerre

« Article 9. Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

« Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. »

En 1954, cette formule, imposée au Japon à la suite de sa défaite contre les États-Unis et ayant abouti à la dispersion de l'armée impériale, a été réinterprétée dans le sens d'une simple interdiction des comportements offensifs. Cette nouvelle interprétation a autorisé la constitution des Forces d'Auto-Défense japonaises. Depuis 1974, le Japon limite ses dépenses militaires au seuil symbolique de 1 % de son PNB. Il occupe cependant, en matière de budget militaire, la cinquième place dans le monde en chiffres absolus, la Chine occupant quant à elle le deuxième rang mondial, juste après les États-Unis.

À partir des années 1990, le Japon a fait un retour progressif en tant qu'acteur dans la géopolitique internationale. En 1992, des militaires japonais ont été déployés en mission à l'étranger en tant que casques bleus, au Cambodge. Depuis 1996, des Japonais sont membres de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement au Golan. Le 15 décembre 2006, le Japon s'est doté d'un véritable ministère japonais de la Défense, succédant à l'Agence de Défense. Depuis 2009, le Japon s'est engagé dans le Golfe d'Aden pour protéger les navires marchands ayant un lien quelconque avec le Japon (pavillon, passagers, intérêts) contre la piraterie autour de la Corne de l'Afrique. En avril 2010 a été construite la première base permanente japonaise à l'étranger, à Djibouti.

b) Vers la « normalisation » du statut international du Japon

Aujourd’hui, dans un contexte régional et international perçu comme de plus en plus instable, caractérisé par la montée en puissance de la Chine, la pression accrue autour des îlots Senkaku, la poursuite des programmes nucléaires en Corée du Nord, la diffusion de la menace terroriste, le Premier ministre japonais souhaite « *normaliser* » le statut international du Japon et en faire « *un contributeur proactif à la paix* ». L’équivalent d’un Livre Blanc sur la défense a été élaboré et le budget de la Défense a augmenté pour la première fois depuis 11 ans à 52 milliards de dollars en 2013-2014.

Les clivages sont très vifs sur ce sujet et traversent les partis politiques. Face à une opinion publique résolument pacifiste, le gouvernement japonais a privilégié, plutôt qu’une modification, une évolution de l’interprétation de la Constitution dans le sens d’une reconnaissance du droit légitime de défense collective (et non plus seulement de la légitime défense individuelle).

Le 1^{er} juillet 2014, le gouvernement japonais a annoncé sa décision. Un projet de résolution sera soumis à la Diète pour « *permettre au pays d’exercer ses forces armées de façon minimale dans certaines conditions* ». Cette décision fait suite à la présentation d’un rapport, le 15 mai 2014, par la commission d’experts sur « la reconstruction des bases légales de la sécurité ».

Les principales mesures énoncées dans la résolution reprennent les conclusions de la commission d’experts.

La résolution réaffirme le droit du Japon à la légitime défense individuelle ; lorsqu’il n’y a pas d’autres moyens appropriés disponibles pour repousser l’attaque et assurer la survie du Japon et protéger son peuple.

Elle affirme en outre le droit à la légitime défense collective, en autorisant notamment aux forces japonaises de participer à des opérations militaires extérieures pour venir en aide à des pays alliés. Les mesures pour l’auto-défense actuellement autorisée par l’article 9 de la Constitution exclusivement en cas d’attaque armée contre le Japon seront étendues au cas d’une attaque armée contre

un pays étranger dans une relation proche avec le Japon, qui pourrait menacer la survie du Japon.

Dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, les forces d'auto-défense japonaises pourront faire l'usage d'armes dans des zones de combat uniquement ; l'usage d'armes associées aux activités de coopération internationale pour la paix, avec le consentement de l'Etat concerné, au-delà de l'objectif de protection de ses propres armes et équipements, ne sera pas considéré comme « usage de la force » tel qu'interdit par la Constitution.

Dans le cas d'une violation qui ne revient pas à une attaque armée, les fameuses « zones grises » – par exemple, intrusion de sous-marins dans les eaux territoriales japonaises –, les capacités d'intervention respectives de la police et de la garde côtière seront améliorées, les processus de transmission d'ordre aux forces d'auto-défense accélérées et l'usage d'armes par les forces d'auto-défense dans la mesure du minimum nécessaire pour protéger les armes et d'autres équipements des unités des forces armées américaines sera autorisé.

La Diète devra approuver les amendements à la législation existante qui découlent de cette nouvelle interprétation.

Le gouvernement américain a salué « *une étape importante pour le Japon* » qui permettra de renforcer l'alliance américano-japonaise. Une coopération bénéfique pourrait également se mettre en place et se développer avec la France, pour le maintien de la paix en Afrique, la lutte contre le terrorisme ou encore en matière d'armements.

c) Des questions mémorielles toujours préoccupantes

La forte conflictualité qui entoure les questions mémorielles dans la région est une source d'inquiétude pour les partenaires du Japon.

Les visites de plusieurs parlementaires proches du Premier ministre japonais au sanctuaire du Yasukuni, où est honorée la mémoire des soldats japonais tombés au combat, y compris celle de

criminels de guerre ayant commis des exactions en Corée et en Chine, a suscité de vives protestations de la part des pays concernés. Le Premier ministre Abe s'est rendu lui-même au sanctuaire le 26 décembre 2013 à l'occasion du premier anniversaire de son retour au pouvoir.

Les tensions se cristallisent parfois sous la forme d'actions militantes difficilement contrôlables menées par des ressortissants des pays concernés. Neuf militants chinois ont par exemple été arrêtés le 15 août 2012 – date anniversaire de la capitulation du Japon en 1945 – sur les îles Senkaku dont la Chine conteste la souveraineté au Japon. D'autres provocations et *boycott* visent régulièrement les entreprises ou les autorités japonaises.

Le nombre de bâtiments et la quantité de matériel militaire croisant en mer de Chine orientale ne cesse d'augmenter, sans qu'une procédure de règlement *ad hoc* des incidents soit prévue.

En réponse aux dernières visites des parlementaires japonais au sanctuaire Yasukuni, Pékin a envoyé samedi 18 octobre 2014 trois vedettes des garde-côtes patrouiller aux abords des îlots Senkaku.

3. DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES DANS LE DOMAINÉ DE LA SÉCURITÉ

La France et le Japon sont confrontés aujourd’hui à des menaces similaires (prolifération des armes de destruction massive, terrorisme, piraterie ou encore cyberattaques). Le renforcement des échanges d’analyse mais également de la coopération opérationnelle paraît donc souhaitable.

Conformément à la feuille de route 2013-2018 élaborée par les chefs d’État français et japonais à la suite de la visite d’État du Président de la République François Hollande dans l’Archipel, les ministres de la défense et des affaires étrangères français et japonais ont créé une enceinte de dialogue spécifique sur la défense et la sécurité.

Une première réunion, appelée à se renouveler chaque année et baptisée « 2+2 », a eu lieu le 9 janvier 2014. Les ministres

japonais ont souligné que le Japon, « contributeur proactif à la paix », prenant appui sur sa coopération internationale, est résolu à œuvrer encore plus activement en faveur de la paix et de la stabilité régionale et mondiale. Dans ce contexte, les ministres japonais ont évoqué les travaux engagés par leur Gouvernement : rôle du Conseil de sécurité national instauré le 4 décembre 2013, adoption de la stratégie de sécurité nationale et des lignes directrices du programme de défense le 17 décembre 2013, réflexion sur les fondements juridiques relatifs aux questions de sécurité, dont le droit de légitime défense collective. Les deux ministres français ont salué la détermination du Japon à contribuer à la paix et à la stabilité internationale, qui va permettre d'élargir le champ de la coopération sécuritaire entre le Japon et la France.

Le renforcement des échanges ministériels se double de la création de nouveaux comités techniques, qui mettent l'accent d'une part sur la coopération en matière d'équipements de défense et d'autre part sur le dispositif de contrôle des exportations (y compris des transferts de technologie). La France et le Japon examineront des projets concrets dans le domaine de la recherche, du développement et de la production en commun d'équipements de défense et travailleront en vue d'un accord intergouvernemental pertinent lié aux projets ainsi identifiés.

Dans le cadre du comité sur les mécanismes de contrôle des exportations, la France et le Japon partageront leur analyse de l'environnement de sécurité de chaque pays, et y seront attentifs. Ils développeront leur échange d'informations sur les procédures et mécanismes de contrôle des exportations pour les matériels militaires et les biens à double usage et examineront les possibilités de coopération multilatérale, y compris dans les régimes compétents en matière de contrôle des exportations.

En outre, la France et le Japon examineront des projets concrets dans le domaine de la recherche, du développement et de la production en commun d'équipements de défense et travailleront en vue d'un accord intergouvernemental pertinent lié aux projets ainsi identifiés.

En matière opérationnelle, les quatre ministres ont réaffirmé leur souhait de coopérer en matière de sûreté maritime et de lutte

contre la piraterie en Afrique, en particulier au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, avec une coordination accrue entre les forces des deux pays à Djibouti. Les Forces d'auto-défense japonaises enverront régulièrement des observateurs pour assister aux formations à l'aide humanitaire ou à l'aide en cas de catastrophe dispensées par les unités de l'armée française stationnées dans le Pacifique Sud. La France et le Japon renforceront leur coopération en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix en particulier en Afrique, notamment en soutenant les activités de formation au maintien de la paix.

La prochaine réunion du « 2+2 » aura lieu en 2015.

D. LA RECONSTRUCTION DES RÉGIONS SINISTRÉES PAR LA CATASTROPHE DU 11 MARS 2011 EST ENCORE EN COURS

Trois ans après le tremblement de terre et le tsunami qui ont dévasté le Nord-est du Japon (Tōhoku), dont le bilan humain est de 15 884 morts, plus de 2 600 personnes sont toujours portées disparues. D'après une enquête du quotidien *Asahi* publiée le 7 mars 2014, 2 973 personnes seraient également mortes des conséquences de la catastrophe, majoritairement des suicides. Dans la préfecture de Fukushima, où les relocalisations de population ont été particulièrement importantes, les décès indirects (1 660) excèdent même les pertes liées au tremblement de terre et au tsunami (1 607).

1. LA RECONSTRUCTION RENDUE DIFFICILE PAR LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE

La reconstruction des habitations progresse lentement. Plus de 260 000 réfugiés vivent dans des logements provisoires contre un peu plus de 315 000 un an plus tôt. En effet, 2 347 logements publics ont été construits par les autorités, représentant quelque 9 % du programme total, tandis que les particuliers ont reconstruit 1 388 habitations (6 % du programme).

En dehors du secteur du bâtiment, qui bénéficie du budget de reconstruction, l'industrie locale, qui souffrait déjà avant la catastrophe, peine à se redresser. C'est en particulier le cas du secteur aquacole, pilier de l'économie de la région du Tōhoku. Le

quotidien économique *Nikkei* indiquait ainsi, le 10 mars 2014, que les ports de pêches de la région n'avaient retrouvé que moins de 50 % de leur activité.

Trois ans après la catastrophe, les collectivités locales ne parviennent toujours pas à dépenser les fonds perçus. L'État a pourtant alloué 25 000 milliards de yens jusqu'en 2016 via sa feuille de route pour les travaux de reconstruction. L'épargne des collectivités locales aurait ainsi été multipliée par trois depuis 2010, totalisant quelque 3 000 milliards de yens pour les trois préfectures, soit 22,8 % du budget déjà alloué.

La principale cause, identifiée de longue date, est le manque de main-d'œuvre et de matériaux de construction dans les régions sinistrées. Le problème est tel que l'emploi de main-d'œuvre originaire des pays voisins est inscrit dans l'agenda politique du Parti libéral démocrate, dans un pays où l'immigration est traditionnellement limitée.

Face à ces retards de mise en œuvre, le désespoir des populations prend de l'ampleur. Plusieurs quotidiens nationaux ont tenté d'évaluer ce sentiment d'abandon. Dans un sondage effectué par le quotidien conservateur *Yomiuri*, environ 40 % des réfugiés auraient déjà renoncé à retourner vivre sur leur terrain d'origine. Ils sont près de la moitié pour le quotidien de centre-gauche *Mainichi*. Un phénomène d'exode est d'ores et déjà observable ; il dépasse le seul cadre des populations réfugiées et devrait conduire, en 2015, à une accélération du déclin démographique de la région, à l'exception de la ville de Sendai et de sa banlieue.

La délégation du groupe d'amitié s'est rendue à Onagawa, à la rencontre de M. Yoshiaki Suda, maire de la ville. Par une série de photos, il a montré l'effet dévastateur du tsunami sur cette petite ville portuaire, située à l'intersection de deux forts courants marins. Atteignant 15 mètres de hauteur, la vague a ravagé les terres sur plus d'un kilomètre de profondeur, tué près de 300 personnes et laissé plus de 1 000 disparus. 8,2 % des habitants sont morts ou ont disparu le 11 mars 2011. Onagawa est aussi connue comme étant le site de la centrale nucléaire dont la construction a été la plus rapide du monde. La centrale nucléaire d'Onagawa étant beaucoup plus proche de l'épicentre du séisme que celle de Fukushima, ses trois

réacteurs n'ont pas subi de dégâts trop importants. Les autres abris ayant été submergés, la centrale servit même de refuge pour les habitants d'Onagawa qui cherchaient à fuir les flots du tsunami.

La délégation s'est aussi rendue sur les hauteurs de la ville où se situe le collège d'Onagawa, où plusieurs enfants ont pu se réfugier. Là où la vague s'est arrêtée, les élèves ont demandé l'érection d'une stèle de granit à destination des générations futures : « *Renforcez les liens entre les personnes pour que chacun aide son prochain dans les périodes de catastrophe ou de besoin. Construisez la ville en hauteur et préparez des routes d'évacuation. Transmettez aux générations futures la mémoire des gens d'Onagawa et les leçons apprises en ce jour. Le tsunami a atteint cet endroit. Ne déplacez jamais cette pierre. Lors d'un tremblement de terre, allez vous réfugier au-delà de cette pierre. Certains ne voudront peut-être pas courir [...] forcez-les à courir. Certains voudront peut-être essayer de rentrer dans leurs maisons : retenez-les, par la force si nécessaire.*

 »

Les membres de la délégation ont déposé une gerbe de fleurs devant l'étroite stèle en bois qui marque l'emplacement où la vague s'est arrêtée à côté de l'hôpital, sur une hauteur, et observé une minute de silence en mémoire des disparus.

2. DES PROJETS INNOVANTS POUR REDYNAMISER LES RÉGIONS SINISTRÉES

Réaffirmant constamment la solidarité française à l'égard du peuple japonais, les services de l'ambassade de France poursuivent leur mobilisation en soutien aux régions sinistrées. Un dîner de charité a ainsi été organisé, le 18 avril 2014, à la Résidence de France avec le vignoble Château le Puy, bien connu au Japon pour son apparition dans le très célèbre manga *Les Gouttes de Dieu* ; un événement a aussi été organisé avec Médecins du Monde le 3 juin.



Afin d'encourager les initiatives des jeunes du Tōhoku, le poste a également apporté son soutien à un projet mené conjointement par l'OCDE, le ministère japonais de l'éducation et l'Université de Fukushima, qui a permis à une délégation d'une centaine d'enfants du Tōhoku de se rendre la France en août 2014, pour le projet « Wa in Paris » destiné à faire découvrir dans la capitale française toute la richesse du Tōhoku à travers des spectacles d'équitation et de danses traditionnelles, accompagnés de dégustations de produits locaux.

Les associations françaises sont toujours présentes sur le terrain dans des actions de long terme aux côtés des populations sinistrées. Par ailleurs, les actions de solidarité et de coopération des entreprises françaises (L'Oréal, L'Occitane, Areva, Veolia, Danone,...) se poursuivent.

Une coopération scientifique et technologique tous azimuts a aussi pris forme depuis la catastrophe, sur des thèmes spécifiquement liés aux catastrophes naturelles et au domaine du nucléaire mais pas seulement. Elle a également permis d'utiliser l'expertise française dans des domaines moins médiatisés mais également importants, comme l'ostréiculture et la protection humaine.

Au cours de leur visite dans le Tōhoku, les membres de la délégation ont rencontré des représentants des préfectures d'Iwate et de Miyagi, venus leur présenter deux projets structurants pour l'avenir des deux départements.

a) Un grand projet scientifique international à Iwate

Dans le cadre de la préparation de la mission du groupe d'amitié, des représentants du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (LAL) de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules du CNRS ont sollicité une audition pour présenter le projet international de collisionneur à très haute énergie, ILC (*International Linear Collider*), que le Japon désire accueillir sur son sol :

– M. François Le Diberder, enseignant-chercheur en physique des particules, au Laboratoire de l'accélérateur linéaire de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules, lauréat de la médaille d'argent du CNRS en 2011 ;

– M. Michel Davier, professeur émérite, membre de l'Académie des sciences, ancien directeur du LAL (1985-1994) ;

– M. François Richard, coprésident de l'*International organising committee of the worldwide study of physics and detectors for future linear e+e- colliders*, membre du *Global design effort*, ancien directeur du LAL (1998-2002).

Un accélérateur de particules est un instrument qui utilise des champs électriques ou magnétiques pour amener des particules chargées électriquement à des vitesses élevées. En d'autres termes, il communique de l'énergie aux particules. On en distingue deux grandes catégories : les accélérateurs linéaires et les accélérateurs circulaires. En 2004, il y avait plus de 15 000 accélérateurs dans le monde. Une centaine seulement est adaptée à la recherche en physique fondamentale. Compte tenu de leur taille (plusieurs kilomètres) et de leur coût, ce sont des installations nationales voire supranationales.

Le dernier en date, qui est aussi le plus puissant accélérateur de particules au monde, a été inauguré en 2008 au CERN¹ près de Genève. Il s'agit du LHC pour *Large Hadron Collider*. C'est là que François Englert et Peter Higgs ont apporté la preuve de l'existence de la particule fondamentale connue sous le nom de « boson de Higgs ». Cette découverte, annoncée le 4 juillet 2012 et confirmée en mars 2013, a été récompensée par le prix Nobel de physique 2013. Cette découverte advient après vingt années de recherche en collaboration internationale au sein du projet dit « *Atlas* ».

Le boson de Higgs était la dernière particule manquante du Modèle Standard, qui décrit les particules élémentaires et leurs interactions. Maintenant qu'il a été observé, les physiciens se tournent vers la recherche d'une physique au-delà du Modèle Standard. Mais ce Modèle Standard, i.e. le champ de la physique observable aujourd'hui, ne représenterait que 5 % des composants de l'Univers. Les propriétés des 95 % restant sont aujourd'hui inconnues. Les scientifiques les désignent par les termes « matière noire » et « énergie noire » par souci de simplification.

L'International Linear Collider est le prochain accélérateur de particules. C'est un projet international imaginé dès 2007. Ce collisionneur de particules linéaire (et non circulaire) ferait 31 kilomètres de long. Son coût a été estimé entre 6 et 6,5 milliards d'euros, soit deux fois plus que le LHC actuellement en place. Ce

¹ Le CERN, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, est l'un des plus grands et des plus prestigieux laboratoires scientifiques du monde. Il a pour vocation la physique fondamentale, la découverte des constituants et des lois de l'Univers. Fondé en 1954, le CERN est situé de part et d'autre de la frontière franco-suisse, près de Genève. Il a été l'une des premières organisations à l'échelle européenne et compte aujourd'hui vingt et un États membres.

projet vise à révéler les propriétés de la matière noire. L'ILC devrait en effet pouvoir faire apparaître de nouvelles particules grâce aux collisions entre les électrons et leurs opposés, les positrons. L'enjeu de ces nouveaux travaux est de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans l'Univers et de prédire son évolution. Le Japon est aujourd'hui le candidat le plus sérieux pour accueillir l'ILC, avec deux propositions de sites dans les montagnes nippones.

Le prochain accélérateur de particules ILC serait construit dans la zone aujourd'hui sinistrée, à Iwate, au nord-est du Japon. C'est le même site que les Japonais avaient proposé pour le LHC. Après la catastrophe du 11 mars 2011, ils souhaitent plus que jamais accueillir un projet scientifique d'envergure mondiale dans cette région. La relation franco-japonaise au niveau des scientifiques spécialistes de la physique des particules est excellente, selon M. Le Diberder. Le français est la troisième langue officielle du projet, avec l'anglais et le japonais.

Le coût a fait l'objet d'une évaluation très rigoureuse, elle aussi internationale. Il est évalué à 8 milliards de dollars. La contribution financière de la France serait d'environ 500 millions d'euros sur 30 ans, en nature, c'est-à-dire sous la forme de matériel de pointe, fabriqué en France.

Au Japon, 150 députés ont constitué une association pour soutenir le projet. À cette fin, ils ont tous suivi une formation en physique des particules. M. Kōsuke Hōri, le président du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète, en est un fervent défenseur.

Au cours de leur visite dans le Tōhoku, les membres de la délégation ont rencontré un représentant de la préfecture d'Iwate venu leur présenter les atouts géologiques et logistiques du département mais aussi ses atouts touristiques – que la mission de janvier 2012 avait permis d'admirer –, à Hiraizumi, avec l'ensemble de temples classés par l'Unesco ou à Nanbu, avec le centre d'artisanat où sont fabriquées les fameuses théières en fonte du Japon. Doté des plus beaux paysages côtiers du Japon, ce département a su préserver d'exceptionnels vestiges du Japon médiéval, un artisanat d'art raffiné (laques, céramique, fonte

traditionnelle) ainsi qu'une gastronomie locale typique, reflet d'un terroir entre mer et montagnes.

b) La revitalisation touristique de Miyagi

Un représentant de la préfecture de Miyagi a ensuite présenté les efforts de reconstruction consentis par ce département. Parmi les secteurs devant contribuer à la revalorisation du territoire, le tourisme fait figure de priorité.

La délégation a pu admirer quelques exemples des attractions naturelles qui font la renommée de la région. Parmi elles, la cascade d'Akiu. Du haut de ses 55 mètres, la cascade Akiu a été désignée comme faisant partie des trois plus belles chutes d'eau du Japon. De tradition shintoïste, les japonais considèrent la nature comme un sanctuaire pour des divinités appelées Kamis. Les cascades ont une place importante dans leurs croyances. Nombre d'entre elles sont considérées comme un réceptacle temporaire pour un Kami. Fasciné par la puissance de la cascade d'Akiu, le moine Ennin (794 – 864 apr. J.-C.), patriarche de l'école de bouddhisme ésotérique Tendai, fit construire un temple ainsi qu'une statue de Fudomyo pour rendre hommage et protéger l'esprit qui y réside.

La délégation a aussi été accueillie par M. Takeo Ōhashi, maire de Matsushima, dans un hôtel traditionnel japonais, renommé pour sa cuisine locale et raffinée, ainsi que pour ses bains d'eau chaude, les *onsens*, ou encore ses salles de karaoké. La qualité de l'accueil et du service sont en tous points remarquables et pourraient constituer un exemple pour les Français alors que plusieurs études ont récemment montré la fragilité de la position dominante de la destination France et identifié l'accueil comme un facteur d'amélioration (*cf. infra* deuxième partie, B.)

Avec M. Shintaro Ito, député de Miyagi, rescapé de la catastrophe du 11 mars 2011, la délégation a découvert la baie de Matsushima au cours d'une promenade en bateau. En décembre 2013, elle a été la première baie japonaise à intégrer la liste des plus belles baies du monde. Composé d'environ deux cent soixante îlots couverts de pins maritimes, l'archipel de Matsushima est considéré comme l'un des plus beaux paysages du Japon. La poésie qui se dégage de cet endroit a inspiré un célèbre haïku, attribué à Matsuo

Bashô, qui traduit l'émotion indicible du poète face à cette vue exceptionnelle. Matsushima a été relativement bien préservée des dégâts causés par le tsunami. Elle accueille par ailleurs une base de la force aérienne d'autodéfense japonaise et est jumelée avec l'Île des pins en Nouvelle-Calédonie.

De l'autre côté de la baie, à Shiogama, la délégation a reçu une formation accélérée sur la fabrication du saké à la brasserie d'Urakasumi. Fondée en 1724, la brasserie d'Urakasumi est devenue célèbre par son saké (*nihonshû* ou vin du Japon) qui servait d'offrande aux dieux du sanctuaire de Shiogama, l'un des premiers à être érigé dans le nord du Japon. Depuis les cinquante dernières années, la qualité du saké de cette brasserie a été récompensée par plus de 33 médailles d'or. Contrairement aux idées reçues, le saké n'est pas un alcool fort issu d'une distillation. Comme la bière, il est obtenu par la fermentation et le brassage des grains de riz, plus ou moins polis selon la qualité du saké.

Enfin, le déjeuner du dimanche midi a été organisé dans un lieu exceptionnel dit *Shôkeikaku*, résidence de la famille Date, qui fut à la tête du clan de Sendaï pendant treize générations en tant que *daimyô* (gouverneur féodal) à la période d'Edo. Dans l'obligation de quitter leur château de Sendaï et de renoncer à leurs pouvoirs locaux, au début de l'ère Meiji, les Date achetèrent cette résidence à un général de l'armée impériale qui l'utilisait comme résidence secondaire. Reconstruite en 1905, en cèdre du Japon vieux de plus de 200 ans, elle a été exceptionnellement bien conservée jusqu'à nos jours.

II. UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ENTRE LES DÉPUTÉS FRANÇAIS ET JAPONAIS

A. FAIRE FACE AU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Le 28 février 2013, le groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète a répondu favorablement à une proposition de Mme Pascale Got, alors vice-présidente du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale, consistant à renforcer les échanges entre les deux groupes d'amitié sur le thème de la place des femmes au Parlement et de l'égalité homme-femme. Mme Yuriko Koike, députée de Tōkyō, ancienne ministre de l'environnement du gouvernement Koizumi et ancienne ministre de la défense du gouvernement Abe de 2007, a été désignée vice-présidente en charge de la relation bilatérale féminine.

Des rencontres régulières ont eu lieu depuis entre les deux députées (*cf.* liste des activités du groupe d'amitié France-Japon annexées au présent rapport). En réponse aux demandes d'information de Mme Koike sur les politiques familiales, la place des femmes au Parlement ou encore les violences faites aux femmes, plusieurs réunions ont été organisées à l'Assemblée nationale avec des spécialistes de ces questions, notamment Mme Dominique Bertinotti, alors ministre déléguée à la famille, et Mme Catherine Coutelle, députée de la Vienne, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui a présenté le projet français de loi-cadre sur l'égalité salariale, la lutte contre les violences faites aux femmes et la parité.

Dans le même temps, plusieurs membres du groupe d'amitié, à l'instar de Mme Martine Pinville, députée de la Charente et rapporteure du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, se sont montrées intéressées par les politiques de prévention mises en œuvre au Japon pour les personnes âgées ou encore par la *silver economy* qui se développe dans l'Archipel.

1. LES REPRÉSENTANTS JAPONAIS S'INTÉRESSENT AUX POLITIQUES FRANÇAISES DE SOUTIEN À LA NATALITÉ ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Inaugurant les travaux de réflexion communs aux deux groupes d'amitié, Mme Yuriko Koike a demandé des informations sur les politiques mises en place en France pour favoriser la natalité. Mme Koike a observé que seulement 60 % des femmes japonaises avaient une activité professionnelle. 60 % d'entre elles arrêtent de travailler à la naissance de leur premier enfant. Seulement 30 % des mères bénéficient réellement d'un congé parental. Les hommes sont 0,08 % à y avoir recours. Au Japon, les pères sont fortement dissuadés de s'occuper de leurs enfants par leur environnement de travail. Les assistantes maternelles y sont rémunérées 700 euros par mois, ce qui représente un coût élevé pour le budget des collectivités territoriales. Les parents participent à hauteur de 20 % du coût.

En France, la politique familiale repose sur deux piliers indissociables : les aides financières, forfaitaires ou sous conditions de ressources, et les services aux familles, qui répondent à une demande croissante car les femmes françaises ont un taux d'activité élevé. La France n'a pas de cible formulée en termes de taux de natalité. L'objectif de la politique publique est de mieux répondre aux besoins des familles, de permettre la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. C'est l'esprit de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui comprend la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde. Les aides aux familles augmentent avec le nombre d'enfants. Le coût de la crèche collective est, lui, fonction des ressources des parents. Il s'agit de corriger les inégalités sociales. Pour l'embauche d'une assistante maternelle, les parents disposent d'une aide fiscale et du complément de libre choix du mode de garde. Pour les familles les plus défavorisées, la caisse des allocations familiales avance les frais. Cette politique de lutte contre les inégalités et de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle facilite la vie des familles et donc encourage la natalité.

Au Japon, le principal pilier de la politique familiale est le système d'allocation familiale en vigueur depuis 1972. Ce système prévoit le versement d'une allocation mensuelle aux familles répondant aux critères suivants :

– foyer dont les revenus sont inférieurs à 9,6 million de yens par an (foyer comprenant un parent et deux enfants) : moins de 3 ans : 15 000 yens par mois (110 euros) ; de 3 ans jusqu'à l'entrée au collège si deux enfants : 10 000 yens par mois ; de 3 ans jusqu'à l'entrée au collège si trois enfants ou plus : 15 000 yens par mois ; collégiens : 10 000 yens par mois.

– foyer dont les revenus sont supérieurs à 9,6 millions de yens par an (foyer comprenant un parent et deux enfants) : 5 000 yens par mois sur dossier uniquement.

Ce système pose néanmoins plusieurs problèmes, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le montant des aides est jugé très insuffisant par rapport aux autres pays développés. Il n'est pas pourvu d'un mécanisme incrémentiel qui permettrait d'éviter que les foyers excédant de peu le plafond de ressources ne gagnent en définitive moins que ceux situés juste en-dessous. Outre ces lacunes inhérentes au système en lui-même, l'OCDE pointe également du doigt l'absence de politique de soutien aux structures de puériculture.

La mise en place d'un nouveau système, à compter de 2015, doit précisément combler ce vide. Conformément à la promesse du Parti Démocrate alors au pouvoir, un nouveau système d'allocations familiales et de soutien à l'éducation des enfants en bas-âge a été adopté en août 2012 via un collectif de trois textes : la loi sur le soutien à l'éducation des enfants, la loi sur les crèches et les gardes d'enfant certifiées ainsi qu'une loi amendant les deux précédentes. Ces trois textes devraient profondément modifier et compléter le système qui prévaut depuis 1972. Il doit entrer en vigueur en 2015, un an après la hausse de la TVA à 8 %. Le système repose sur sept grands axes :

– la mise en place d'un cadre commun de subventions pour les infrastructures locales destinées à l'accueil des jeunes enfants, avec pour objectif le maintien des infrastructures dans les régions où la

dénatalité est la plus forte, et la sécurisation des places en crèches dans les zones où la demande est la plus importante ;

– l'amélioration du système d'infrastructures certifiées (crèches, jardins d'enfants, etc.) par l'unification du système de certification et de supervision, ainsi que leur identification, aux yeux de la loi, en tant qu'infrastructures scolaires et périscolaires ;

– l'extension des mesures de soutien aux foyers qui élèvent eux-mêmes les jeunes enfants, sur appréciation des municipalités ;

– le maintien des municipalités (*shichōson*), seules capables d'évaluer au mieux les besoins, au cœur de la stratégie familiale et de sa mise en œuvre. Les collectivités locales de premier niveau et l'État ne conservent qu'un rôle d'appui ;

– la prise en charge du système par l'ensemble de la société, en particulier grâce à la hausse de la TVA (de 5 % à 8 %, effective depuis le 1^{er} avril 2014 ; les levées supplémentaires doivent être entièrement consacrées aux politiques sociales). À ce titre, la hausse de la TVA devrait permettre de sécuriser 70 milliards de yens (500 millions d'euros) mais le système a besoin d'un financement complémentaire de 100 milliards de yens ;

– la mise en place, au sein du Gouvernement, d'un bureau central de soutien à l'éducation des jeunes enfants afin de coordonner l'action des différents ministères et agences concernés ;

– la mise en place au niveau national d'un conseil sur le soutien à l'éducation des jeunes enfants qui rassemble toutes les parties prenantes du secteur, avec une déclinaison au niveau des communes.

Malgré le projet de refonte, l'insuffisance du système, limité en pratique à des allocations familiales relativement faibles, et d'ici 2015 à des subventions à la filière puériculture, pousse le gouvernement Abe et certaines collectivités locales à envisager d'autres pistes de travail.

En premier lieu, le ministère de la santé, compétent sur ces problématiques, souhaitait aborder avant même l'entrée en vigueur du nouveau système la question du manque de places en crèche.

250 000 enfants seraient en attente d'une place à l'échelle nationale. Au travers d'un programme d'urgence du ministère qui doit s'étaler entre 2013 et 2014 (période de latence avant l'entrée en vigueur du nouveau système) puis entre 2015 et 2017, un total de 400 000 places devraient être sécurisées. Le programme s'attaque à plusieurs points : un meilleur accès au financement et aux terrains publics pour la construction des infrastructures, la promotion des métiers de la petite enfance, ou encore l'intégration dans le dispositif des structures qui ne sont pas certifiées mais envisagent de l'être ainsi que celles intégrées aux entreprises.

Au niveau local, le gouverneur de Tōkyō, M. Yōichi Masuzoe, s'était également saisi du problème lors de la campagne électorale de janvier 2014 pour promettre l'accroissement du nombre de places alors que les listes d'attente dans la capitale dépassent les 8 000 enfants. Il avait notamment proposé l'utilisation des terrains municipaux pour favoriser la construction de nouvelles infrastructures.

En marge des problématiques liées à la puériculture, le gouvernement Abe entreprend différentes réformes du droit du travail. Leur objectif est avant tout économique, mais elles pourraient avoir un impact non négligeable sur la structure familiale et la natalité. Le monde du travail japonais est en effet considéré comme l'une des causes profondes de la baisse de la fertilité.

En premier lieu, la stratégie de croissance du Gouvernement, a visé à améliorer l'accès des femmes à l'emploi sans qu'il leur soit nécessaire de délaisser la vie du foyer. Les heures supplémentaires devraient également être supprimées pour une partie des professions spécialisées. Il pourrait s'agit d'un prélude à une réforme plus large du temps de travail.

En second lieu, la loi sur les zones économiques spéciales, adoptée fin 2013, prévoit l'assouplissement des conditions d'obtention du visa pour les professions liées à l'aide à domicile. Cette mesure concerne principalement les migrants d'Asie du Sud-Est et des Philippines qui constituent un important vivier de main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et de l'aide à domicile. D'autres mesures concernant par exemple l'allongement des congés

parentaux, d'une durée légale maximum de 18 mois actuellement, pourraient être intégrées à la stratégie de croissance.

Enfin, au cours d'une réunion de travail, le 12 février 2014, Mme Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille, et Mme Yuriko Koike avaient également identifié la variété des modes d'union et la reconnaissance inconditionnelle des enfants comme des atouts pour la natalité. La Cour suprême japonaise a récemment rendu une décision imposant que tous les enfants soient dotés des mêmes droits, qu'ils soient enfants naturels ou légitimes. Bien qu'une loi ait finalement été votée dans ce sens, cela n'a pas été sans la forte opposition de nombreux parlementaires japonais, qui y ont vu les prémisses d'une désintégration de la famille traditionnelle. Le culte des ancêtres est une composante sociale et culturelle essentielle au Japon, que remettaient profondément en cause l'adoption, les familles recomposées, le Pacs, etc.

2. LES DÉPUTÉS FRANÇAIS SOUHAITENT S'INSPIRER DE L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ET DE LA SILVER ECONOMY AU JAPON

Les députés français sont intéressés par deux aspects liés au vieillissement de la population japonaise : le développement de la *silver economy* (biens et services destinés aux personnes âgées) qui pourrait représenter un gisement d'emplois important en France et les politiques de prévention de la dépendance (questionnaire santé, pratique du sport), résumées par l'expression « *ping, ping, korori !* », onomatopées qui signifient : « être en forme, être en forme, et mourir ». Ainsi, l'accompagnement du vieillissement constituait le thème principal de la mission de la délégation.

a) Les défis du vieillissement au Japon

Le Japon connaît un vieillissement rapide et marqué de sa population. La part des plus de 65 ans est passé de 7 % à 14 % entre 1970 et 1994 puis à 20 % en 2006. Elle devrait atteindre 38 % soit 38 million de personnes d'ici 2046. Par comparaison, les projections démographiques françaises prévoient qu'il faudra 41 ans, entre 1979 et 2020, pour que le taux des plus de 65 ans

passe de 14 % à 20 % alors que cette transition s'est faite en seulement 12 ans au Japon.

Dans ce contexte, le gouvernement japonais fait face à une hausse rapide des dépenses de sécurité sociale. En matière de retraite, les mesures ont porté sur l'allongement de la durée de vie active, le contrôle des dépenses et la hausse des recettes. S'agissant des dépenses de santé, leur limitation a été permise par la réduction progressive du remboursement des soins, la promotion des médicaments génériques et le développement de la prévention. L'assurance dépendance pour personnes âgées a été introduite en 2000 afin de mieux contrôler le coût des soins des 65 ans et plus. Trois quarts des soins et services sont réalisés à domicile ; ils sont moins onéreux qu'en établissement. Deux catégories dites de « prévention », en plus des cinq catégories de dépendance, ont été créées afin de faciliter l'accès des patients aux soins préventifs, dans le but de limiter des soins futurs plus lourds et donc plus coûteux. Mais les dépenses de sécurité sociale poursuivent leur augmentation. Elles représenteront 25 % du PIB en 2025.

Du fait du vieillissement de la population, le Japon est confronté à une relative pénurie de main-d'œuvre, le ratio « offres sur demandes d'emploi » étant habituellement supérieur à l'unité en période de croissance. En dépit des besoins du marché du travail, le Japon est très réticent à recourir à l'immigration et met en avant les difficultés d'intégration linguistique et sociale des travailleurs étrangers. Les travailleurs âgés constituent donc, avec les femmes, le seul volet de main-d'œuvre mobilisable. Le départ programmé à la retraite de millions de *baby boomers* est une pression supplémentaire à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les entreprises sont particulièrement inquiètes de la perte de savoir-faire que ces départs à la retraite massifs susciteront, et mettent en place divers mécanismes pour favoriser le transfert des savoirs entre générations.

La consommation des ménages n'augmente que faiblement malgré l'épargne massive détenue par les seniors. Les seniors âgés de plus de 55 ans détiennent 70 % de l'épargne des ménages au Japon en 2009, selon les données du ministère des affaires intérieures et des communications. Néanmoins, l'ensemble des acteurs économiques considèrent le segment des seniors comme

une importante source de croissance dans les années à venir. Le secteur de la santé est un des sept axes de développement de la stratégie de croissance à moyen terme du Gouvernement. Celui-ci estime que l'industrie de la prise en charge des personnes âgées pourrait créer 50 000 milliards de yens de richesses supplémentaires d'ici 2020 (430 milliards d'euros, ou 10 points de PIB) et 2,8 millions d'emplois. Le Gouvernement propose d'accélérer le développement et la validation des médicaments, de développer les services et infrastructures pour les seniors et de donner plus de moyens afin de développer la robotique. Plusieurs entreprises japonaises misent déjà sur la prise en charge des personnes âgées (*cf. annexe 2*).

b) Un soutien très fort à l'activité des seniors

L'emploi des seniors fait l'objet d'un consensus national au Japon, qui a permis au Gouvernement d'introduire très tôt des mesures de report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, complétées par des aides financières, et par la suite d'appliquer des mesures contraignantes obligeant désormais les entreprises à conserver leurs seniors. Il n'est pas rare que les personnes âgées poursuivent toute leur vie une activité, en dernier lieu dans leur maison de retraite.

Le jeudi 12 juin, la délégation a rencontré M. Yōichi Masuzoe, gouverneur de Tōkyō. Auteur d'un livre très personnel sur la dépendance¹, ancien ministre des affaires sociales du premier gouvernement Abe (2007), le gouverneur de Tōkyō est un fervent partisan de l'intégration économique des seniors. Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2020, il envisage par exemple de former les personnes âgées aux langues étrangères pour participer à l'accueil des visiteurs. Des emplois rémunérés pourraient leur être réservés, par exemple pour nettoyer les alentours des gares ou pour repérer les vélos isolés. Les seniors pourraient aussi animer le transport scolaire des écoliers, assurant ainsi leur sécurité.

¹ *Lorsque je mets une couche à ma mère*, Yōichi Masuzoe, 1998.

c) Des innovations pour favoriser le maintien à domicile

Les membres de la délégation ont visité, le vendredi 13 juin, le *Shōnan Robot Care Center*, de la préfecture de Kanagawa. Une quarantaine d'entreprises (dont Cyberdine, Panasonic, Furo, Sharp, Toyota) participent au projet *Robotic Devices for Nursing Care Project* du ministère de l'économie. Quatre technologies sont développées dans le cadre de ce programme : équipements portés par les personnels d'aide aux personnes âgées (exosquelettes), équipements fixes (lits robotisés), outils de mobilités (chariots à moteurs), toilettes robotisées ou instruments de suivi (systèmes de surveillance). Le *Shōnan Robot Care Center* participe à ce programme au titre des exosquelettes grâce au système HAL (*Hybrid Assistive Limb*), qui permet aux personnes à mobilité réduite de poursuivre des activités physiques.

L'exo-squelette HAL induit un nouveau rapport à la robotique puisqu'il est porté comme un vêtement. Il a deux usages distincts : porté par une personne valide, dans un contexte industriel ou médico-social, il permet de décupler les facultés normales et de porter des charges lourdes ; porté par une personne invalide, il permet de rééduquer le cerveau et de redonner de l'autonomie aux personnes à mobilité réduite. Il est d'ores et déjà certifié en Allemagne où il intervient dans le cadre de traitements médicaux. Des dispositifs plus petits, concernant uniquement le bras ou la jambe, sont en cours de développement. Pour M. Takatoshi Kuno, directeur du département chargé de la promotion des produits de santé et de soin, ces prothèses robotisées deviendront bientôt aussi banales que des lunettes.

Les membres de la délégation ont pu faire quelques essais avec l'exosquelette. Au moyen de capteurs placés sur le bras, à même la peau, l'interface capte le signal électrique envoyé par le cerveau au muscle pour commander le repli du bras. Aussitôt, le robot procède au même mouvement. Le réglage de l'interface sensorielle dépend de chaque sujet. Le signal est plus ou moins fort, en particulier chez les patients invalides. Il faut parfois plusieurs séances de rééducation et une adaptation des capteurs pour que l'utilisateur soit en mesure d'envoyer le signal adéquat au robot.

Parmi les défis accompagnant le déploiement de ces robots, M. Takatoshi Kuno a cité celui du développement de produits d'assurance *ad hoc* et de la prise en charge du coût du dispositif. En Allemagne, il est pris en charge par l'assurance maladie pour les personnes en situation de handicap et apparaît même compétitif par rapport au coût du maintien en chaise roulante.

Enfin, la délégation a visité des hébergements temporaires d'urgence pour personnes âgées de la ville de Natori, dans la préfecture de Miyagi le dimanche 15 juin. L'habitation, développée par la ville de Natori avec plusieurs entreprises privées des secteurs de la communication et de la sécurité, comprend un certain nombre d'équipements destinés à assurer le suivi du quotidien des personnes âgées. Une tablette permet de suivre au jour le jour leur état de santé, tandis qu'une partie de l'électroménager est programmée pour détecter des signes inhabituels (porte du réfrigérateur laissée ouverte, téléviseur ou interrupteur allumé pendant une longue période) et les transmettre à une centre de contrôle qui pourra le cas échéant détacher du personnel au domicile suspect.

Transposé en France, outre la question du partage du coût entre la puissance publique (les municipalités) et les ménages, le dispositif mériterait également d'être confronté aux exigences du respect de la vie privée.

B. PENSER LES NOUVELLES MOBILITÉS : TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

1. UNE COOPÉRATION CROISSANTE POUR VALORISER LES DESTINATIONS FRANCE ET JAPON

En marge de la visite d'État du président de la République française François Hollande au Japon, MM. François Huwart, président du conseil d'administration d'Atout France, Christian Mantei, directeur général, et MM. Norifumi Idee, haut-commissaire de l'agence de tourisme japonaise (*Japan Tourism Agency*, JTA), et Ryoichi Matsuyama, président de l'office national du tourisme japonais (*Japan National Tourism Organization*, JNTO), ont signé

une déclaration conjointe de partenariat touristique entre la France et le Japon le 7 juin 2013 à Tōkyō.

Valable 2 ans, la déclaration de partenariat vise à favoriser le développement des flux touristiques entre la France et le Japon, ainsi que la découverte de la richesse de leurs destinations touristiques respectives. Atout France, JTA et JNTO ont renforcé leur coopération dans 5 secteurs touristiques tels que le développement du segment des jeunes voyageurs et la mise en avant de la diversité des destinations de chaque pays.

Une campagne de promotion croisée a eu lieu à l'automne 2013 à Paris et à Tōkyō. Cette campagne d'affichage conjointe s'appuyait notamment sur un visuel et un slogan communs : « Un voyage au-delà de vos espérances », avec la collaboration d'Air France.

La visite du Premier ministre Shinzō Abe à Paris, le 5 mai 2014, a été l'occasion de réaffirmer que la France et le Japon continueront à tenir un dialogue régulier sur le tourisme, notamment afin de promouvoir la diversification des destinations sur leurs territoires respectifs et de sensibiliser un public plus large.

À l'issue de la mission de juin 2014, le tourisme apparaît comme un thème porteur pour les deux groupes d'amitié. Les députés japonais sont soucieux de mieux valoriser leurs régions et leurs cultures locales. Attirer les touristes japonais en dehors du canal Saint-Martin et de Montmartre, où les conduisent les scènes idylliques du film *Amélie Poulain*, ou encore du mont Saint-Michel, est aussi une priorité pour la France. Français et Japonais sont également conscients de l'importance du cinéma ou des séries télévisées pour populariser une destination (*cf. infra* sur les échanges culturels).

Bien que les Japonais considèrent la France comme un modèle en matière de tourisme, la France pourrait sans doute apprendre beaucoup du Japon, notamment pour prendre le virage du numérique (Booking, Tripadvisor). La labellisation des hébergements (étoiles) et des attractions a pris du retard par rapport à d'autres pays comme l'Espagne et l'Italie, qui mènent une politique active dans ce domaine. Les Japonais sont très attirés par

le label « Patrimoine mondial de l'Unesco ». Un esprit un peu collectionneur les pousse à aller voir de nouveaux sites. Or, il y a peu de nouveautés en France comme le *Tōkyō Sky Tree* ou le *London Eye*. Parmi les facteurs d'amélioration, peuvent être évoqués l'ouverture de nouvelles lignes aériennes reliant le Japon avec d'autres villes que Paris ; l'amélioration de l'accueil dans les aéroports, des services proposés par les taxis ; la prévention des vols, dont sont beaucoup victimes les touristes japonais (2 par jour viennent à l'ambassade du Japon à Paris pour ce motif, en moyenne) ; le développement d'une offre adaptée aux seniors, etc. Le Japon fait figure de modèle aussi bien en matière d'accueil et de qualité de service que de sécurité.

3. DE NOUVEAUX ÉCHANGES SUR L'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

Au cours de sa mission, la délégation du groupe d'amitié a rencontré M. Yōichi Masuzoe, le nouveau gouverneur de Tōkyō élu en février 2014. Ancien étudiant, devenu ensuite professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien assistant parlementaire à l'Assemblée nationale, le gouverneur de Tōkyō connaît parfaitement la France et a consacré plusieurs ouvrages à la vie politique française des années 1980. Il s'est fait connaître au Japon comme chroniqueur politique à la télévision.

Dans la perspective de la Coupe du monde de rugby de 2019 et des Jeux olympiques et paralympiques de 2020, la ville de Tōkyō se prépare à de profondes rénovations pour accueillir les touristes du monde entier. Dans ce cadre, le gouverneur de Tōkyō envisage de réorganiser la circulation de façon à réduire le trafic automobile de 60 %. Des téléphériques sont en projet, de même que de grandes avenues piétonnes, les « Champs-Élysées japonais ». Le centre-ville pourrait être interdit aux voitures à essence pour privilégier les modèles écologiques à l'hydrogène ou électriques. Le piéton sera à l'honneur dans ces projets ; l'accessibilité sera une priorité, en particulier pour les personnes âgées.

La Ville de Tōkyō a signé un pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Paris en 1982. C'est l'un des plus anciens pactes signés par la ville, après Rome (jumelage exclusif) et Kyoto. Depuis de nombreuses années, le gouvernement soutient le lycée

français international de Tōkyō, aussi bien administrativement que financièrement. Grâce au soutien de la ville, la relocalisation du lycée à Takinogawa dans des locaux flambant neufs a fortement contribué à relancer son activité, en baisse depuis la catastrophe du 11 mars 2011. Le gouverneur de Tōkyō souhaite développer ses liens avec la France. Il se rendra à Paris dans les prochains mois, pour y rencontrer son homologue, Mme Anne Hidalgo, et évoquer ses projets.

Paris peut en effet se prévaloir de plusieurs dispositifs allant dans le sens des projets de M. Masuzoe : le réaménagement des berges de Seine pour en faire un espace piétonnier ; le développement du vélo avec l'augmentation du nombre de pistes cyclables et le système de vélos en location Vélib' ; le déploiement d'une offre de véhicules électriques de location Autolib' ; ou encore le développement du tramway. La ville de Paris se prépare à accueillir la conférence sur le climat (COP21) en 2015 sur le site du Bourget. La France a choisi de placer cette conférence sous le signe de l'exemplarité environnementale et mettra en œuvre un programme d'action permettant de réduire au maximum l'impact de la réunion sur le plan des consommations de ressources naturelles (eau, déchets, énergies) et des émissions de gaz à effet de serre. Paris pourrait candidater à d'autres grands évènements comme les Jeux olympiques de 2024 ou organiser une exposition universelle en 2025 et bénéficier de l'expertise japonaise.

La signature d'une déclaration d'intention entre les ministres des sports de chaque pays a également été annoncée par MM. Hollande et Abe à l'occasion de la visite du Premier ministre japonais à Paris, le 5 mai 2014.

Dans ce contexte de renforcement des échanges, une coopération renforcée sur l'organisation de grands évènements internationaux – sportifs, diplomatiques ou économiques – pourrait être bénéfique aux deux pays.

C. DÉVELOPPER LES ÉCHANGES CULTURELS

1. UNE FASCINATION RÉCIPROQUE

Sur le plan culturel, la France et le Japon connaissent une influence réciproque considérable. La fascination que les deux pays exercent l'un sur l'autre va bien au-delà des cercles des milieux culturels *stricto sensu*. Un volume d'échanges quotidiens impressionnant témoigne de l'intérêt que chaque pays trouve à la culture de l'autre, une culture populaire et contemporaine, comme en témoigne le succès de la Japan Expo en France ou du cinéma français au Japon.

La francophilie du Japon date de l'ère Meiji, l'époque du japonisme en France. Dès la fin du XIX^e siècle, plusieurs impressionnistes français ont été influencés par les *ukiyo-e* ou « images d'un monde flottant », imprimés bon marché dans lesquels on emballait les œuvres achetées au Japon par les collectionneurs européens pour le transport par bateau. Hokusai, Hiroshige et Utamaro, artistes très peu reconnus au Japon, ont ainsi débarqué en France, inspirant des artistes européens comme Van Gogh, Manet, Degas, Renoir, Pissarro, Klimt, Monet ou encore Gauguin.

Le roman de Pierre Loti, *Madame Chrysanthème*, publié en 1887, n'a fait qu'accentuer et populariser cette mode du japonisme. Aux expositions universelles parisiennes de 1889 et de 1900, le Japon était très présent à la fois par l'architecture, les estampes et par la production céramique. Des œuvres japonaises sont entrées dans les collections du Musée du Louvre en 1892. Pour l'exposition universelle de 1900, Hayashi Tadamasa est parvenu à faire venir de très grandes œuvres du Japon ; l'Empereur Meiji proposa même quelques pièces de sa collection personnelle.

Une Maison franco-japonaise a été fondée en 1924 à l'initiative de Eiichi Shibusawa et de Paul Claudel, alors ambassadeur de France au Japon. Par l'intermédiaire de cette fondation, a été déposée en 1949 auprès de la ville de Tōkyō la demande d'ouverture d'une « école de langue ». Le 20 janvier 1950, l'autorisation fut obtenue : « *La préfecture de Tōkyō autorise la Maison Franco-Japonaise, ayant personnalité juridique, à*

fonder l’Institut franco-japonais de Tōkyō, pour lequel elle a fait une demande le 30 septembre 1949. » La fondation japonaise de l’Institut français du Japon est aujourd’hui la seule institution étrangère reconnue d’utilité publique au Japon.

Dans les années 1950 et 1960, André Malraux et Roland Barthes ont contribué à rénover les relations culturelles franco-japonaises. Par la suite, les activités culturelles se sont diversifiées, avec la danse, les arts visuels, le théâtre et enfin le cinéma. Depuis les années 1990, au succès phénoménal des animés et des mangas japonais répond celui de la bande dessinée et de la gastronomie françaises. Les collectivités territoriales ont développé des partenariats à fort contenu culturel dans le cadre de la coopération décentralisée. La commémoration du 150^e anniversaire des relations diplomatiques bilatérales entre la France et le Japon, en 2008, a donné lieu à plus de 758 manifestations.

À l’occasion de la visite d’État du Président de la République au Japon, en juin 2013, MM. Hollande et Abe ont établi une « Déclaration culturelle conjointe » revisitant l’accord culturel bilatéral datant de 1953 en le complétant notamment avec les coopérations qui n’existaient pas jusqu’à présent : dans le domaine du numérique, de la coopération décentralisée, des partenariats entre grands opérateurs culturels, par exemple. Des objectifs ambitieux de croissance pour les échanges d’étudiants serviront de feuille de route tandis que la France a décidé la mise en place de nouvelles modalités pour la délivrance des visas aux jeunes Japonais souhaitant étudier en France. Les deux gouvernements se sont par ailleurs accordés à travailler ensemble pour mettre en place les meilleurs outils favorisant la coopération universitaire et notamment travailler à une reconnaissance mutuelle des diplômes dans les deux pays. Enfin, l’apprentissage de la langue de l’autre (le japonais en France, le français au Japon) fait désormais l’objet d’une priorité commune.

À l’occasion du 90^e anniversaire du partenariat culturel franco-japonais, pendant toute l’année 2014, le réseau culturel français au Japon organise plus de cent cinquante événements culturels et scientifiques dans l’Archipel, parmi lesquels des événements devenus récurrents comme le Digital Choc, festival des cultures et des industries numériques, la Folle journée, festival de

musique classique né à Nantes en 1995 et transposé au Japon en 2005, la Fête de la Musique, en synergie avec le festival ViaFrance, ou encore la Nuit Blanche, à Kyoto, fidèle au concept parisien. Beaucoup d'événements inaugurés au Japon comme le festival littéraire Les Feuilles d'Automne ou les Journées du Goût ont depuis été repris par tout le réseau culturel français dans le monde.

2. DES PERSPECTIVES DE RENFORCEMENT DES ÉCHANGES CULTURELS

Le renforcement des échanges culturels est au cœur des préoccupations des autorités japonaises.

Au cours de la première réunion avec le groupe d'amitié Japon-France au musée parlementaire de la Diète, le jeudi 12 juin, les membres de la délégation et leurs homologues se sont félicités de la coopération culturelle franco-japonaise tout en émettant le souhait d'aller plus loin.

Les députés japonais ont proposé d'intervenir conjointement dans des pays tiers, de créer une culture commune. Certains ont souligné l'intérêt des jeunes en général pour les animés ou les réseaux sociaux. Députés français et japonais partagent l'avis que d'autres initiatives sont encore envisageables autour des grands événements ou en matière de coopération régionale. Plusieurs députés japonais souhaitent en effet davantage adopter une nouvelle approche pour davantage mettre en avant les cultures régionales.

Mme Isabelle Attard, vice-présidente du groupe d'amitié France-Japon, a mis en relief des exemples de coopérations réussies, telles celles entre le musée de la tapisserie de Bayeux et les studios Ghibli, en dépit de la distance entre les deux pays et de cultures professionnelles différentes.

Mme Pascale Got, présidente du groupe d'amitié, a proposé de rapprocher les agendas de l'Institut français au Japon et de la Maison de la Culture du Japon à Paris, en organisant des manifestations communes, pour mettre en valeur des domaines dans lesquels Japonais et Français innovent. Elle a également suggéré des coopérations renforcées au niveau des écoles de formation et un développement accru des échanges universitaires. Enfin, elle a

proposé d'inviter davantage d'artistes japonais dans les festivals français.

La nécessaire mise en œuvre d'un partenariat culturel d'exception a aussi été soulignée par M. Yōichi Masuzoe. À l'occasion des Jeux olympiques de 2020, le gouverneur de Tōkyō souhaiterait organiser des échanges d'œuvres pour organiser des expositions communes dans les deux pays, sur les impressionnistes et les *ukiyo-e* par exemple, entre musées parisiens et japonais.

Alors que de grands projets de rénovation urbaine sont prévus à Tōkyō, dans le cadre de l'organisation de deux grands évènements internationaux à Tōkyō, les Jeux olympiques de 2020 mais aussi la Coupe du monde de rugby en 2019, M. Masuzoe a aussi cité le baron Haussmann, artisan de la modernisation des voies parisiennes.

*

* * *

ANNEXE 1 :
PROGRAMME DE VISITE
DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-JAPON
DU JEUDI 12 AU LUNDI 16 JUIN 2014

Jeudi 12 juin 2012

- 08 h 35 Arrivée à l'aéroport international de Tōkyō Narita
- 11 h 00 Arrivée à l'hôtel New Otani
- 12 h 00 Déjeuner à l'hôtel avec M. Christian Masset, ambassadeur de France au Japon
- 13 h 45 Entretien avec M. Toshiaki Yoshino, président de l'Assemblée municipale de la Ville de Tōkyō, et M. Hajime Fuji, vice-président
- 14 h 30 Entretien avec M. Yōichi Masuzoe, gouverneur de Tōkyō
- 16 h 30 Première conférence avec le groupe d'amitié Japon-France au musée parlementaire de la Chambre des Représentants sur les politiques de croissance, l'assainissement des finances publiques, les AOP/IGP, la coopération culturelle franco-japonaise et les financements innovants
- 18 h 30 Dîner offert par le groupe d'amitié Japon-France à l'hôtel New Otani

Vendredi 13 juin 2012

- 08 h 00 Petit-déjeuner avec M. Bernard Delmas, président de la chambre de commerce et d'industrie française au Japon, et M. Gaël Austin, président des conseillers du commerce extérieur de la France
- 10 h 00 Entretien avec M. Bunmei Ibuki, président de la Chambre des Représentants de la Diète, accompagné de M. Hirotaka Akamatsu, vice-président, de M. Shunichi Suzuki, président de la commission des Affaires étrangères, de M. Ichiro Aisawa, président de la commission du Règlement et de l'Administration, de M. Kōsuke Hori, président du groupe d'amitié Japon-France, de M. Naokazu Takamoto, secrétaire général du groupe d'amitié Japon-France, de M. Banri Kaieda, conseiller du groupe d'amitié Japon-France et de M. Toshiyuki Iwado, directeur du département des Affaires internationales.

- 11 h 00 Deuxième conférence avec le groupe d'amitié Japon-France au musée parlementaire de la Chambre des Représentants sur la parité, les politiques familiales, l'accompagnement du vieillissement et la *silver economy*
- 12 h 30 Déjeuner à la Brasserie de l'Institut français avec des experts japonais des transitions démographiques et visite de l'Institut français de Tōkyō
- 15 h 40 Visite du Shōnan Robot Care Center, centre démonstrateur participant à un programme du ministère de l'Économie japonais sur la robotique d'appui aux personnes dépendantes
- 19 h 00 Réception organisée à la résidence de France avec la communauté française au Japon

Samedi 14 juin 2014

- 08 h 00 Départ pour la gare de Tōkyō puis trajet en Shinkansen jusqu'à la ville de Sendaï
- 11 h 30 Visite de la cascade d'Akiu et promenade dans la vallée Rairaikyo
- 12 h 00 Rencontre avec deux spécialistes de la préfecture de Miyagi et d'Iwate, chargés respectivement de la reconstruction après la catastrophe du 11 mars 2011 et du projet de l'accélérateur de particules linéaire (ILC)
- 13 h 40 Déjeuner au restaurant de teppan-yaki Hayase avec M. Satoru Iioka, consul honoraire de France et M. Grégory Dumaine, directeur de l'Alliance française de Sendaï
- 16 h 10 Rencontre avec M. Yoshiaki Suda, maire d'Onagawa, visite de la ville en reconstruction et dépôt d'une gerbe en mémoire des victimes de la catastrophe du 11 mars 2011
- 19 h 00 Dîner avec M. Takeo Ohashi, maire de Matsushima, et M. Shintaro Ito, député de la quatrième circonscription de Miyagi, au restaurant Togetsutei de l'hôtel Taikan-so

Dimanche 15 juin 2014

- 09 h 00 Visite en bateau de l'archipel de Matsushima avec M. Shintaro Ito, député de la quatrième circonscription de Miyagi
- 10 h 25 Visite de la brasserie de sakés Urakasumi à Shiogama avec M. Shintaro Ito
- 12 h 00 Déjeuner au restaurant de cuisine régionale de Miyagi Shōkeikaku à Sendaï, installé dans l'ancienne résidence de la famille Date, gouverneurs féodaux pendant l'ère Edo.

- 13 h 50 Visite d'un hébergement d'urgence pilote pour personnes âgées à la ville de Natori avec M. Masashi Iizuka, maire-adjoint de la ville, M. Shintaro Ito, député de la quatrième circonscription de Miyagi, et M. Akihiro Nishimura, député de la troisième circonscription de Miyagi
- 17 h 09 Retour à Tōkyō en Shinkansen
- 19 h 30 Dîner avec M. Kōsuke Hori, président du groupe d'amitié Japon-France, et Mme Yuriko Koike, vice-présidente en charge de la relation bilatérale féminine

Lundi 16 juin 2014

- 09 h 00 Transfert à l'aéroport international de Tōkyō Narita
- 11 h 45 Départ du vol à destination de Paris

ANNEXE 2 :
LA *SILVER ECONOMY* AU JAPON

Nichii Gakkan (capital de 12 milliards de yens, cotée en bourse, leader parmi les prestataires de soins avec 55 % de parts de marché et employant 15 000 salariés), a développé très tôt son offre de services et de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes. 40 % des prestataires de services et de soins à domicile sont issus du secteur privé. Nichii Gakkan dispose de 1 070 centres spécialisés dans les services et soins à domicile, ainsi que de 1 300 établissements d'accueil (maisons de retraite, logements barrier free, day care, etc).

Cyberdyne (capital de 2,2 milliards de yens), fondée en 2004, est connue du grand public pour être la première société à fabriquer en série un exosquelette externe électromécanique. La combinaison HAL (Hybrid Assistive Limb) entoure le dos, les jambes et les bras de son utilisateur et prend en charge une partie de son travail musculaire (l'utilisateur peut porter jusqu'à 70 kg par bras). Elle est utilisée dans les maisons de retraite par le personnel pour réduire leur charge de travail et par les retraités pour accroître leur mobilité. Une cinquantaine d'établissements utilisent HAL sous la forme d'une location de 150 000 yens par mois (1 250 euros). L'utilisation de cette combinaison est envisagée dans d'autres activités (chantiers, services de secours). La vente aux particuliers est prévue pour 2015.

Paro de la société **Intelligent System** (capital de 12 millions de yens) est un robot-peluche représentant un bébé phoque. Il tient le rôle d'animal de compagnie auprès des personnes âgées. Paro est utilisé dans les maisons de retraite et hôpitaux principalement de deux manières : comme un moyen de thérapie permettant de stimuler le cerveau des résidents, et comme un outil de socialisation car il facilite les échanges entre les patients et le personnel de soin. Commercialisé depuis cinq ans au prix de 350 000 yens (2 900 euros), Paro s'est vendu à environ 1 500 exemplaires, principalement au Japon. Le gouvernement a financé son développement. Le METI estime le potentiel du marché des robots

interactifs à 2 600 milliards de yens (22 milliards d'euros) d'ici 2025, et à 5 000 milliards de yens (42 milliards d'euros) d'ici 2035.

NTT Docomo (capital de 950 milliards de yens, 23 400 employés, numéro un sur le marché japonais des téléphones mobiles avec 49 % de parts de marché) a introduit dès 1999 dans son offre de téléphones mobiles un modèle simple d'utilisation ciblant les seniors. Le modèle « rakuraku » (ou « easy phone ») s'est vendu à 13 millions d'unités au total à fin juin 2008. Considéré comme une réussite alors que le marché de la téléphonie semblait globalement saturé, ce modèle est adapté aux besoins de simplicité des seniors (touches plus grosses, 1-touch dial, police de caractère plus grande, etc.), tout en étant accompagné d'un style travaillé et de fonctionnalités jugées pratiques du point de vue des seniors (pédomètre, etc). La marge de progression du marché de la téléphonie mobile sur le segment des seniors demeure importante, les charges mensuelles chez les plus de 55 ans étant en moyenne deux fois inférieures à celles des moins de 55 ans.

Nintendo (capital de 10 milliards de yens, 6 400 employés, leader sur le marché japonais des consoles de jeu vidéo avec 53 % de parts de marché sur l'exercice 2010) est précurseur en termes d'élargissement du marché du jeu vidéo au segment des seniors. Outre une offre de logiciels ciblant désormais les plus âgés (calcul mental, mémorisation, exercice physique), Nintendo a lancé en 2009 un nouveau modèle de sa console portable DSi avec un écran de plus grande taille. Au total, plus de 32 millions de consoles DSi se sont vendues au Japon depuis son introduction sur le marché en 2004. Les spécialistes du secteur estiment qu'environ 30 % des acquéreurs au Japon sont âgées de plus de 50 ans.

Curves Japan (capital de 116 millions de yens, leader au Japon), la franchise américaine de fitness, est arrivé au Japon en 2005 en ciblant les femmes seniors. Curves Japan propose un « quick fit », une courte séance de trente minutes de fitness développé spécifiquement pour les seniors japonais. L'aspect communautaire des exercices, effectués en commun et en cercle, est également apprécié par des seniors de plus en plus isolés : 30 % des ménages âgés de plus de 65 ans au Japon sont constitués d'une seule personne, une proportion amenée à croître jusqu'à 35 % en 2025 selon le MHLW. Curves Japan est désormais la franchise qui

détient le plus de salles de fitness au Japon (920 salles de fitness pour 330 000 adhérents). Curves Japan prévoit l'ouverture de vingt à trente nouvelles salles chaque mois, avec pour objectif d'atteindre à terme le million d'adhérents.

La **compagnie aérienne JAL** (capital de 363 milliards de yens) gère des clubs de seniors afin de promouvoir des voyages et services spécifiques à cette clientèle (culture, dégustation, photographie, réservations plus flexibles, divers moyens de transport dans les aéroports, etc).

Des **sociétés d'assurance** proposent des produits d'assurance santé sans obligation d'examen médical ou des produits d'assurance vie à la limite d'âge repoussée (jusqu'à 85 ans, voire au-delà), plusieurs **éditeurs de journaux** ont augmenté la taille de leur police de caractère pour s'adapter à leur lectorat, les entreprises de la **grande distribution** ont remplacé les caddies de supermarché par des modèles plus légers en aluminium, les campagnes publicitaires dans le **prêt-à-porter** ou la **cosmétique** n'hésitent plus à faire appel à des célébrités d'« âge mûr » pour représenter leur marque, etc.

ANNEXE 3 :
PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS ET COMITÉS À LA
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE LA DIÈTE

Commissions permanentes	Président	Groupe politique*
Commission du Cabinet	Masahiko Shibayama	PLD
Commission des affaires intérieures et des communications	Yosuke Takagi	Kōmeitō
Commission des affaires judiciaires	Tetsuya Esaki	PLD
Commission des affaires étrangères	Shunichi Suzuki	PLD
Commission des affaires financières et des services financiers	Takeshi Hayashida	PLD
Commission de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies	Yuko Obuchi	PLD
Commission de la santé, du travail et des affaires sociales	Shigeyuki Goto	PLD
Commission de l'agriculture, des forêts et de la pêche	Tetsushi Sakamoto	PLD
Commission de l'économie, du commerce et de l'industrie	Shigeyuki Tomita	Kōmeitō
Commission du territoire, des infrastructures et des transports	Hiroshi Kajiyama	PLD
Commission de l'environnement	Shintaro Ito	PLD
Commission de la sécurité	Akinori Eto	PLD
Commission des politiques nationales fondamentales	Kōichi Yamamoto	PLD
Commission du budget	Toshihiro Nikai	PLD
Commission de l'audit et du contrôle de l'administration	Kenta Matsunami	PRJ
Commission des règles et de l'administration	Ichiro Aisawa	PLD
Commission de la discipline	Yoshiaki Takaki	PDJ

Commissions spéciales	Président	Groupe politique*
Commission de la gestion des catastrophes	Gōji Sakamoto	PLD
Commission de l'éthique politique et du système électoral	Okiharu Yasuoka	PLD
Commission des problèmes d'Okinawa et des Territoires du Nord	Jun Azumi	PDJ
Commission de l'enfance et de la jeunesse	Toshiaki Endo	PLD
Commission des mesures anti-piraterie, de la prévention du terrorisme international, de la coopération et de l'aide du Japon	Takashi Tanihata	PRJ
Commission de la question des enlèvements nord-coréens et des affaires associées	Taku Yamamoto	PLD
Commission des affaires des consommateurs et des questions associées	Kozo Yamamoto	PLD
Commission de la promotion des sciences, des technologies et de l'innovation	Naokazu Takemoto	PLD
Commission de la reconstruction après le grand séisme de l'Est	Kenya Akiba	PLD
Commission d'enquête sur les questions de l'énergie nucléaire	Eisuke Mori	PLD
Conseils délibératifs	Président	Groupe politique*
Conseil délibératif sur la Constitution	Kōsuke Hori	PLD
Conseil délibératif sur l'éthique politique	Seiichirō Murakami	PLD

* PLD : Parti libéral démocrate (droite conservatrice). PDJ : Parti démocrate du Japon (centre, centre-gauche). Kōmeitō ou Nouveau Kōmeitō (« le parti du gouvernement éclairé », parti bouddhiste). PRJ : Parti de la restauration du Japon (droite nationaliste).

ANNEXE 4 :
ACTIVITÉS DU GROUPE D'AMITIÉ
FRANCE-JAPON DEPUIS 2012

21 novembre 2012 : Déjeuner offert aux membres du groupe d'amitié France-Japon par S.E. M. Ichiro Komatsu en l'honneur de la reconstitution du groupe d'amitié sous la XIV^e législature

3 décembre 2012 : Entretien entre M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié et S.E. M. Christian Masset, ambassadeur de France à Tōkyō

14 décembre 2012 : Visite de MM. Yoichi Ozaki et Akira Nobutani, fonctionnaires de la Chambre des Conseillers de la Diète japonaise, sur le thème de la réforme de la procédure législative et sur le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale

19 décembre 2012 : Audition de S.E. M. Ichiro Komatsu, ambassadeur du Japon à Paris, sur la situation du conflit territorial entre le Japon et la Chine sur les îles dites Senkaku ou Diaoyutai ([compte-rendu en ligne](#))

17 janvier 2013 : Entretien entre M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié, et M. Katsuyuki Kawai, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants du Japon

18 janvier 2013 : Visite d'une délégation de fonctionnaires de la Chambre des Conseillers de la Diète japonaise, sur le thème du Parlement des enfants

29 janvier 2013 : Déjeuner en l'honneur de S.E. M. Ichiro Komatsu, ambassadeur du Japon à Paris, au Petit Hôtel de l'Assemblée nationale ([compte-rendu en ligne](#))

2 avril 2013 : Audition de MM. Michel Theoval, Gaël Austin et Bernard Delmas, représentants des exportateurs français au Japon ([compte-rendu en ligne](#))

4 avril 2013 : Désignation d'une vice-présidente dans chacun des deux groupes d'amitié pour initier une réflexion nouvelle sur la place des femmes au Parlement et dans les relations bilatérales entre les deux pays, Mme Yuriko Koike au Japon, Mme Pascale Got en France ([compte-rendu en ligne](#))

15 mai 2013 : Conférence de presse pour le lancement de l'Association parlementaire des amis du saké par ses trois co-présidents MM. Bruno Le Roux, Didier Quentin et Gilbert Le Bris, en présence de S.E. M. Ichiro Komatsu, ambassadeur du Japon à Paris et de Mme Sawako Takeuchi, présidente de la Maison de la Culture du Japon à Paris

24 juillet 2013 : Déjeuner organisé à l'ambassade du Japon par Mme Yuriko Koike, vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France, en l'honneur de Mmes Pascale Got, vice-présidente du groupe d'amitié en charge de la relation bilatérale féminine et Annick Le Loch, membre du groupe d'amitié

5 septembre 2013 : Déjeuner offert en l'honneur de MM. Yoshihisa Furukawa et Nobuhide Minorikawa, membres de la Chambre des Représentants de la Diète, sur le thème du défi énergétique au Japon, par M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié France-Japon

15 septembre 2013 : Visite de M. Taku Otsuka, membre de la Chambre des Représentants de la Diète, accompagné par M. Koichiro Matsumoto de la délégation permanente du Japon auprès de l'OCDE

19 septembre 2013 : Dîner en l'honneur de M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié France-Japon, à l'invitation de plusieurs députés japonais en mission pour étudier les archives nationales françaises et la politique en faveur du tourisme

24 septembre 2013 : Visite de M. Makoto Ohishi, professeur de droit à l'université de Kyoto

2 octobre 2013 : Dîner sur les politiques familiales organisé à l'initiative de Mme Yuriko Koike, vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète, en l'honneur de Mme Pascale Got, vice-présidente du groupe

d'amitié France-Japon, et Mme Martine Pinville, membre de la commission des Affaires sociales

8 octobre 2013 : Entretien entre M. Tetsuya Togo, député japonais, et M. Philippe Folliot, à propos de l'Union africaine

14 novembre 2013 : Entretien entre M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié France-Japon, et le nouvel ambassadeur du Japon, S.E. M. Yoichi Suzuki

26 novembre 2013 : Réception organisée par M. Bernard Perrut, député du Rhône et membre du groupe d'amitié France-Japon, en l'honneur de l'arrivée du Beaujolais nouveau, en présence de l'ambassadeur du Japon

10 décembre 2013 : Dégustation d'huîtres de Marennes-Oléron organisée par M. Didier Quentin, député de la Charente-Maritime en présence de diplomates de l'ambassade du Japon à Paris

12 décembre 2013 à 8 heures : Petit-déjeuner organisée par Mme Pascale Got, vice-présidente en charge de la relation bilatérale féminine, autour des politiques familiales, en présence de Mme Yuriko Koike, vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète

12 décembre 2013 à 11 heures : Réunion du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale en présence de M. Kōsuke Hori, président du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète, et de Mme Yuriko Koike, vice-présidente en charge de la relation bilatérale féminine

12 décembre 2013, à 12 h 30 : Déjeuner en l'honneur de M. Kōsuke Hori, président du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète, et de Mme Yuriko Koike, vice-présidente en charge de la relation bilatérale féminine

8 janvier 2014 : Entretien entre M. André Chassaigne, président du groupe d'amitié France-Cuba, et M. Keiji Furuya, ministre d'État chargé de la Prévention des catastrophes naturelles, président du groupe d'amitié Japon-Cuba

24 janvier 2014 : Intervention de M. Bruno Le Roux, président du groupe d'amitié France-Japon, lors de la conférence organisée par l'Institut français des relations internationales (IFRI) sur les défis de la puissance chinoise et la posture de défense japonaise dans le cadre du dialogue stratégique franco-japonais

12 février 2014 : Petit-déjeuner organisé autour des politiques familiales en présence de Mme Dominique Bertinotti, ministre en charge de la famille, et de Mme Yuriko Koike, vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France en charge de la relation bilatérale féminine

24 avril 2014 : Mme Pascale Got succède à M. Bruno Le Roux à la tête du groupe d'amitié France-Japon

6 mai 2014 : Déjeuner organisé par des parlementaires membres de la délégation permanente du Japon à l'OCDE en l'honneur de Mme Pascale Got, présidente du groupe d'amitié France-Japon et M. Didier Quentin, vice-président

7 mai 2014 : Visite du Palais-Bourbon par une délégation de la délégation permanente du Japon à l'OCDE

21 mai 2014 : Audition des représentants du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire sur le projet international de collisionneur à très haute énergie (ILC)

3 juin 2014 : Déjeuner de préparation de la prochaine mission du groupe d'amitié dans l'Archipel, entre M. Didier Quentin, vice-président du groupe d'amitié France-Japon, et S.E. M. Yoichi Suzuki, ambassadeur du Japon à Paris

5 juin 2014 : Dîner de préparation de la prochaine mission du groupe d'amitié dans l'Archipel, entre Mme Pascale Got, présidente du groupe d'amitié France-Japon, et S.E. M. Yoichi Suzuki, ambassadeur du Japon à Paris

12 au 16 juin 2014 : Mission au Japon d'une délégation présidée par Mme Pascale Got, présidente, de MM. Bruno Le Roux et Didier Quentin, vice-présidents, et de Mme Isabelle Attard, vice-présidente ([compte-rendu en ligne](#) ; [rapport de mission en ligne](#))

25 juin 2014 : Audition de MM. Michel Theoval, Gaël Austin et Bernard Delmas, représentants des exportateurs français au Japon ([compte-rendu en ligne](#))

26 août 2014 : Visite de M. Hirotaka Akamatsu, vice-président de la Chambre des Représentants de la Diète, et de M. Jin Matsubara, membre de la Chambre des Représentants, suivie d'un déjeuner avec Mme Isabelle Attard, vice-présidente du groupe d'amitié

8 octobre 2014 : Visite de Mme Yuriko Koike, vice-présidente du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des Représentants de la Diète : visite de l'exposition Hokusai au Grand Palais suivie d'un dîner avec Mme Pascale Got, présidente du groupe d'amitié France-Japon et M. Didier Quentin, vice-président, sur l'approfondissement de la coopération bilatérale en matière touristique et sur les grands évènements sportifs internationaux

18 novembre 2014 : audition de M. Yuji Kuroiwa, gouverneur de la préfecture de Kanagawa, sur « la Nouvelle Frontière de la prise en charge médico-sociale des personnes âgées dans une société vieillissante » ([compte-rendu en ligne](#))